

Bulletin d'histoire de Belgique, 1954

Jean Dhondt, W. Brulez, Jan Craeybeckx, J. Kruithof, R. Van Caenegem, Adriaan Verhulst

Citer ce document / Cite this document :

Dhondt Jean, Brulez W., Craeybeckx Jan, Kruithof J., Van Caenegem R., Verhulst Adriaan. Bulletin d'histoire de Belgique, 1954. In: Revue du Nord, tome 38, n°149, Janvier-mars 1956. pp. 107-135;

https://www.persee.fr/doc/nord_0035-2624_1956_num_38_149_2200

Fichier pdf généré le 07/04/2018

Chronique

BULLETIN D'HISTOIRE DE BELGIQUE, 1954

Ouvrages généraux.

Un travail sur l'histoire de l'Histoire en Belgique fournit une entrée en matière assez naturelle pour cette chronique : il s'agit d'un petit volume de M. A. Arnould, *Le travail historique en Belgique, des origines à nos jours*¹. Arnould, conservateur de la Bibliothèque de Mons et professeur à l'Université Libre de Bruxelles, est doué d'un esprit dont la curiosité sans cesse en éveil l'amène à s'attacher successivement aux problèmes les plus divers. C'est dire qu'il était particulièrement qualifié pour reconstituer l'évolution d'un courant aux formes aussi fluctuantes et diverses que la pratique de l'histoire. La partie la plus originale de l'exposé se rapporte aux époques modernes, surtout à partir du milieu du XVIII^e siècle. L'auteur montre bien comment, peu à peu, péniblement, s'organise la recherche historique scientifique, sous l'impulsion successive de l'Académie, puis de la Commission Royale d'Histoire peuplée essentiellement d'archivistes puis, à partir de 1880 environ, des Universités. L'exposé est remarquablement vivant, de lecture aisée ; les énumérations, que l'on pourrait assez naturellement redouter, sont évitées. On regrette que M. Arnould n'ait pas exposé complètement les tendances les plus récentes de l'historiographie belge. Il fait état, dans une espèce de post-scriptum, de nouvelles directions de synthèse pour l'histoire de la Belgique, et notamment des tendances pan-néerlandaises ou pan-flamandes. Il est regrettable également qu'il n'ait pas tenu compte aussi des tendances pan-wallonnes qui se marquent de plus en plus en ces dernières années : si l'on a publié une « *Geschiedenis van Vlaanderen* », on a vu paraître aussi une « *Histoire de Wallonie* » !

Ces réserves ne diminuent pas la valeur de l'ouvrage de M. Arnould. L'ensemble du travail est de toute première valeur et on se réjouit d'avoir sous la main un exposé aussi précis, aussi commode et aussi intelligent. Malheureusement il s'arrête à 1944, au moment où l'organisation des travaux historiques s'est modifiée profondément. On peut dire que, en général, jusqu'à la dernière guerre les historiens professionnels belges s'organisaient sur deux plans : les universités, où chaque professeur s'efforçait de former les étudiants en dirigeant leurs études personnelles, et les organisations de caractère général : Académies, Commission Royale d'Histoire, Société pour le progrès des études historiques, d'où n'émanait aucune impulsion propre et qui, dans la pratique, recueillaient, en ordre dispersé, certains fruits des impulsions données dans les universités. Cela a profondément changé. On a vu s'esquisser, puis s'affirmer, des tentatives d'organisation du travail en équipes transcendant le plan universitaire. D'abord se sont constituées des « commissions » au lien organique très lâche, mais qui, du moins, mettaient en rapport les historiens étudiant un même domaine. Ainsi sont nées la Commission de Démographie historique, due à l'impulsion, si je ne me trompe, de M. Verlinden, et la Commission d'Histoire des Assemblées d'États, dont MM. Lousse et Lejeune ont été la cheville ouvrière. Mais ce ne fut là qu'un premier pas : depuis plusieurs années se constituent des « centres interuniversitaires de recherche » ; il en existe, à ma connaissance, au moins quatre : le Centre d'Histoire Religieuse, le Centre d'Histoire des Assemblées

1. Bruxelles, Editorial-Office, 1954, 125 p.

d'États, le Centre d'Histoire des Prix et Salaires, et le Centre d'Histoire Contemporaine.

La manière d'agir de ces centres, variant de l'un à l'autre, consiste essentiellement, non plus à établir un plan de *publication* (comme le faisaient et le font encore, dans l'hypothèse la plus favorable, les organismes mentionnés ci-dessus), mais à organiser un plan de *recherches* et à s'adresser directement à tous les chercheurs belges spécialisés dans les recherches intéressant respectivement les centres susdits. La préoccupation de ces chercheurs n'est pas, en règle générale, de publier, mais de rassembler des matériaux qui, groupés, permettront ultérieurement une publication globale. S'intéressant essentiellement aux secteurs les plus importants de l'histoire, et plus particulièrement aux plus négligés, ces centres paraissent destinés à faire progresser rapidement la connaissance du passé.

Revenons maintenant à un autre travail de portée générale. Il s'agit du *Cultuur-historische Atlas van België* (Atlas de l'histoire de la Civilisation en Belgique), de Th. Luyckx¹. L'idée de constituer un tel atlas est certainement séduisante ; elle est aussi à peu près irréalisable. M. Luyckx nous a donné un très beau livre d'images, mais que l'on ne peut considérer comme un atlas reflétant impartialement les divers aspects de l'activité matérielle et spirituelle des régions constituant aujourd'hui la Belgique.

On relève quelques erreurs matérielles dans le choix des illustrations, ainsi le « pont romain » de Montigny-sur-Sambre semble bien n'avoir rien de romain. Tel est l'avis de l'éminent archéologue Breuer, exprimé, si j'ai bonne mémoire, dans les *Mélanges Vander Essen*. C'est, si je ne m'abuse, l'usine Cockerill qui est représentée à la p. 134 et non celle du Val Saint-Lambert (ce qui n'a d'ailleurs aucune importance, puisqu'il s'agit, dans l'un et l'autre cas, d'une usine de l'époque française. Il me paraît plus grave d'illustrer (p. 9) l'époque préromaine par le buste moderne d'Ambiorix ; encore la légende permet-elle ici de rectifier tout de suite l'impression fautive ; mais il n'en va pas de même p. 29, où le douzième siècle est illustré par des représentations diverses qui toutes, sauf une, sont très postérieures, et le plus souvent du XVI^e siècle. Je pense que le spécialiste s'apercevra du premier coup d'œil, que les fragments manuscrits qui accompagnent certaines images sont tout à fait postérieurs au XII^e siècle, mais un tel volume n'est justement pas destiné au spécialiste et toute cette planche fautive inévitablement l'esprit du lecteur. Il est vrai qu'en notes, à la fin du volume, l'auteur fournit les indications nécessaires, mais on sait combien rares sont ceux qui consultent les notes reléguées à la fin d'un volume ! Chaque « période » est illustrée d'un commentaire historique, suivie d'une brève bibliographie. Ce texte est du « comprimé de manuel », ce qu'on ne peut guère reprocher à l'auteur dont l'objectif ne pouvait être, évidemment, de repenser l'histoire de Belgique. Il a eu l'excellente pensée de joindre des cartes à son atlas, mais ces cartes sont, et ne pouvaient être, que de très banales et exagérément générales esquisses que l'historiographie belge connaît depuis trop longtemps. Il serait temps, disons-le en passant, que l'on s'attache en Belgique à dessiner des cartes historiques précises et expressives. Ce ne serait pas tellement impossible : il suffirait de s'inspirer des excellentes cartes d'un grand nombre de monographies récentes.

Mais, puisqu'il s'agit ici avant tout d'une collection d'images, il est temps d'en parler comme telles. Du point de vue esthétique, la collection est admirable, et certaines planches sont de toute beauté. Du point de vue de l'histoire, le choix apparaît moins heureux. Je n'entends pas critiquer ici celui de telle gravure ou de tel tableau. Là où je dois exprimer ma déception, c'est dans le choix des domaines de l'histoire qui ont été illustrés. L'agriculture, occupation principale il y a encore un siècle, se trouve extrêmement négligée. La vie quotidienne, même dans cette forme aisément accessible : le mobilier, n'est guère représentée. Enfin, pour l'époque contemporaine, l'illustration, abondante en quantité, est peu variée. On trouve,

1. Bruxelles, Elsevier 1954, in-folio de 193 p. et planches.

presque exclusivement, des portraits, des tableaux et des représentations d'immeubles. N'y avait-il pas d'autres aspects de la vie contemporaine à représenter ?

Les travaux parus dans la première série des *Analecta Vaticano-Belgica*, ainsi que ceux en préparation, mènent les dépouillements effectués par l'Institut historique belge de Rome, pour la période médiévale, jusqu'aux environs de la fin du Grand Schisme. Avant d'aborder systématiquement les dépouillements de l'époque suivante, il a paru utile au Comité Directeur de l'Institut de s'informer sur la nature de la tâche à accomplir et la manière de la conduire. Tel est l'objet de la mission confiée à M. P. Bonenfant de l'Université de Bruxelles. Ce savant a résumé ses conclusions dans un « rapport au Comité Directeur »¹. Pour rendre accessible aux historiens les diverses sortes de sources (registra Vaticana ou registres aux bulles, registres aux brefs, minutes de brefs, chartes provenant de l'Archivum Arcis et Instrumenta miscellanea, Registra Lateranensia, Registra Supplicationum, archives de la Chambre Apostolique, archives du tribunal de la Rote) diverses méthodes sont proposées : publication in extenso, analyses, tableaux. L'intérêt de la discussion dépasse le cadre étroit du sujet traité ; le problème de l'accès aux grands fonds d'archives avec leurs milliers de registres est très réel pour l'historien du bas moyen âge et des époques postérieures.

Moyen Age.

La transformation très profonde qui marque l'étude du Moyen Age en Belgique se caractérise par la place de plus en plus réduite faite à l'histoire purement politique des principautés. C'est à des aspects plus profonds que s'intéressent les principaux travaux qu'il nous faut mentionner.

J. F. Verbruggen, chargé de Cours à l'École militaire et historien de formation, à qui l'on doit déjà tant de pénétrantes études sur l'histoire militaire médiévale, a réuni en une imposante synthèse les principaux résultats de ses recherches et de ses réflexions. Son travail est un excellent exposé de l'art militaire en Europe occidentale au Moyen Age du IX^e au début du XIV^e siècle : ce gros volume deviendra un « classique » sur le sujet². L'auteur explique qu'il a d'abord étudié l'armée et l'art militaire en Flandre, qu'il a ensuite étendu le champ de ses recherches à l'Europe occidentale, pour aboutir à une analyse fouillée de la tactique et de la stratégie. L'auteur combat l'opinion que l'art militaire, la tactique, était perdue au Moyen Age et que tout se réduisait à une série de prouesses individuelles. Fait primordial : la cavalerie médiévale, arme principale du IV^e au XV^e siècle, constitue un grand progrès sur l'Antiquité. Les inventions techniques rendent les charges irrésistibles et permettent de longues chevauchées. Du IX^e au XIV^e siècle les guerriers occidentaux se forment en une classe militaire privilégiée. Comment n'auraient-ils pas développé une tactique ? Importante pour la compréhension de la tactique est la connaissance des effectifs militaires engagés dans la bataille. Les armées médiévales sont très petites. Au temps de Suger le roi de France avait à sa disposition 500 à 700 chevaliers, le comte de Hainaut au temps de Gislebert de Mons 700, le duc de Brabant 700 et le comte de Flandre 1.000. A Brémule (1119) les rois de France et d'Angleterre opposent des armées de 400 et 500 chevaliers. L'auteur conclut que l'étude du combat entre forces réduites s'impose. A la base, se trouvent de petites formations de combat : les *conrois* ; les plus grandes sont appelées *batailles*. On peut exposer l'évolution des *batailles* et des *conrois* et prouver que ces formations ont été de véritables unités tactiques.

L'art militaire du Moyen Age est caractérisé par la suprématie de la cavalerie

1. P. BONENFANT, *Rapport au Comité Directeur de l'Institut Historique Belge de Rome sur les publications à faire pour le XV^e siècle*, Bulletin de l'Institut historique belge de Rome, XXVIII, 1953, pp. 357-370.

2. J. F. VERBRUGGEN, *De krijgskunst in West-Europa in de Middeleeuwen (IX^e tot begin XIV^e eeuw)*, (Koninklijke Vlaamse Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België. Verhandeling n^o 20), Bruxelles, 1954, avec résumé français.

cuirassée. Par une évolution continue, l'armement et l'équipement deviennent de plus en plus lourds et compliqués du IX^e au XV^e siècle. L'équipement était onéreux. Il fallait en outre un entraînement très long pour former un cavalier ; les tournois y jouent un grand rôle. On se rendait parfaitement compte que la cohésion des unités était l'élément capital pour mieux battre les formations de l'adversaire. Un chapitre important est consacré à l'étude de la psychologie des chevaliers. Ces derniers n'ont pas été toujours les preux de la légende. Ils connaissaient la peur. Pour vaincre celle-ci on a recours à divers moyens : la cuirasse, le haubert, la cohésion des unités. Cette cohésion est basée sur les liens du lignage et sur les liens personnels entre les vassaux et leurs seigneurs. Ici les obligations féodales prennent progressivement le pas sur les liens familiaux. Les petites unités, fruits de cette cohésion, sont des formations très serrées, elles rendent les combats individuels impossibles. Le but tactique principal était la percée. L'auteur étudie ensuite l'infanterie. L'emploi presque exclusif des cavaliers entraîna la disparition des fantassins. En Angleterre ils subsistèrent jusqu'en 1066. Quelques régions périphériques font exception. En Occident, les fantassins recommencent à jouer un rôle important comme mercenaires. L'usage s'en généralise sous Étienne de Blois en Angleterre (milieu XII^e siècle). Leur capitaine, Guillaume d'Ypres, a surtout des Flamands sous ses ordres. Ensuite apparaissent les Brabançons, puis les Aragonais, les Basques, les Navarrais, les Hennuyers. Les mercenaires forment des bandes, les « routes », peu nombreuses : 500 à 1.500 en 1167, 4.000 en 1179, 400 à 700 à la fin de la bataille de Bouvines, peut-être 6.000 en 1173-74. De bons fantassins apparaissent aussi dans les villes ; ceux de Milan sont célèbres. Au début du XIV^e siècle les fantassins flamands, écossais et suisses battent coup sur coup les chevaleries française, anglo-normande et autrichienne. En France les milices communales ont été précédées par les milices paroissiales. Leur nombre ? La plus grande armée levée à Gand s'élève à 7.135 combattants en 1356-57 et la plus grande de Bruges à plus de 6.000 combattants en 1340. Les armées flamandes ont probablement été les plus nombreuses de l'époque. Les fantassins flamands, écossais et suisses maniaient les armes lourdes conçues pour la lutte contre la chevalerie. Ils ont été lents à développer une tactique offensive.

M. Verbruggen étudie, ensuite, la tactique générale. Il décrit le choix du terrain, l'ordre et la composition de l'arme dans la marche d'approche, dans l'attaque et dans la défense. Les archers, les arbalétriers et les fantassins légers préparent l'assaut des chevaliers. Le dernier chapitre du livre, très important, est consacré à la stratégie. La recherche systématique de la bataille, moyen principal de destruction de l'ennemi, caractérise la stratégie d'anéantissement. On préconise de réunir toutes les forces pour livrer la bataille et on essaie de disperser celles de l'ennemi. On a surtout pratiqué cette stratégie au haut Moyen Age (guerres de Charlemagne, bataille d'Hastings, 1^{re} Croisade). Plus tard la grande stratégie est rendue difficile par les systèmes de fortification. Le défenseur trouve un appui considérable dans les forteresses dont le nombre et la puissance augmentent constamment. L'offensive devient beaucoup plus difficile que la défensive. Une deuxième forme de stratégie se développe, la guerre d'usure, peu mobile : la guerre de siège. La guerre médiévale a été conduite comme les guerres des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, selon les règles de la stratégie d'usure. Ajoutons que la richesse déjà si grande de ce livre est augmentée par les nombreuses analyses et descriptions de batailles (plans des batailles de Courtrai, Mons-en-Pévèle, marche et bataille d'Arsouf, batailles de Bouvines et de Worringen). Un index alphabétique des noms de lieux et de personnes complète l'ouvrage.

L'étude de Kerremans sur les circonscriptions judiciaires de l'ancien duché de Brabant mise à part, nous étions jusqu'à présent très mal renseignés sur les institutions de cette principauté avant l'avènement de la maison de Bourgogne. M^{lle} Mina Martens, archiviste de la ville de Bruxelles, a publié une étude fondamentale sur l'administration centrale et locale du domaine ducal en Brabant. Les institutions

financières et judiciaires du duché y occupent la première place¹. L'instauration par Jean I^{er} d'une nouvelle catégorie d'agents domaniaux, les receveurs, forme le thème central de l'ouvrage et lui fournit en même temps son point de départ. Une première partie est consacrée à l'étude des grands organismes centraux : la *curia ducis*, de laquelle se détachèrent le conseil ducal et la cour féodale de Brabant ; le receveur général de Brabant, sorti de la chancellerie et incarnant la tendance centralisatrice du moment. A l'origine, le receveur général était un des *notarii* de la chancellerie, chargé par Jean I^{er} d'une compétence financière spéciale, — une situation rappelant certains traits de l'évolution de l'administration centrale en Flandre à cette époque. Chef du « domaine », c'est-à-dire de la presque totalité des finances ducales, il réussit à étendre son contrôle (à l'origine purement financier) sur le personnel administratif et parvint à s'attribuer certaines charges judiciaires. Cette réforme de l'administration centrale alla de pair avec une complète rénovation des cadres locaux de l'administration domaniale : la seconde partie de l'étude de M^{lle} Martens y est consacrée.

Les *villici* (maïeurs, écoutètes) furent privés d'une grande partie de leurs attributions domaniales et financières au bénéfice des receveurs locaux. Ceux-ci devinrent les présidents de cours allodiales et censales qui remplacèrent peu à peu les anciens bancs échevinaux. Les réformes de Jean I^{er} et de ses successeurs ont donc été caractérisées par le remplacement systématique des anciens agents autonomes par des agents entièrement et directement soumis à l'administration centrale.

Dans sa conclusion, Mina Martens résume ainsi le sens de cette évolution : une transition du stade de la responsabilité primordiale du prince à l'individualisation des offices et sa conséquence : la responsabilité personnelle des nouveaux agents ; l'apparition d'organismes spécialisés dans la hiérarchie croissante des pouvoirs.

La place nous manque pour souligner quelques aspects particuliers de cette étude dont l'importance n'échappera à personne. Nous regrettons seulement que l'auteur ait consacré peu de place à l'analyse du rôle joué, vis-à-vis du domaine, avant les réformes de Jean I^{er}, par la *curia ducis*, la chancellerie et le sénéchal. Il en résulte une certaine schématisation assez superficielle quant à l'explication de l'origine et des antécédents du receveur général. Mais il faut reconnaître qu'une telle étude sortirait des limites chronologiques que M^{lle} Martens s'est posées. D'autre part, nous aurions aimé que l'auteur prêtât plus d'attention aux changements importants, d'ordre économique et social, qui se sont opérés dans l'exploitation du sol pendant la période qu'elle a étudiée, et à leur influence sur les changements dans l'administration du domaine. Ces quelques critiques ne touchent que la forme et la conception de l'ouvrage. Quant au fond, on reconnaîtra à l'étude de M^{lle} Martens les plus hautes qualités scientifiques. Elle nous a donné une œuvre originale, fondée uniquement sur des sources d'archives, et dont l'importance historique déborde largement le cadre régional du duché de Brabant.

Les spécialistes de l'histoire des origines du comté de Flandre ont déjà pu apprécier plusieurs contributions de valeur dues à M. Noterdaeme, curé de Snellegem. Celui-ci nous fournit, dans un article intitulé *De graven van Vlaanderen en hun domeinen rond Brugge* (Les comtes de Flandre et leurs domaines autour de Bruges)² les preuves d'une hypothèse déjà formulée par Sproemberg, à savoir que le comte Baudouin I^{er} aurait reçu en propriété de Charles le Chauve la presque totalité de la Flandre. L'étude constitue une importante contribution à l'histoire politique et à celle de la grande propriété en Flandre au haut Moyen Age. Elle fait connaître la constitution territoriale de trois *fisci* aux alentours de Bruges. Le territoire de la ville même s'est constitué grâce au démembrement de deux de ces *fisci* ; on notera en passant que la désagrégation domaniale est déjà en cours au X^e siècle.

1. *L'administration du domaine ducal en Brabant au Moyen-Age (1250-1406)*, Acad. royale de Belgique, Cl. des Lettres, Mém. in-8°, t. XLVIII, fasc. 3, Bruxelles, 1954.

2. *Handelingen Maatschappij voor Geschiedenis en Oudheidk.* Gent, VIII, 1954, pp. 31-39.

L'ouvrage contient des notes très intéressantes sur les domaines comtaux dans les « polders » au Nord de Bruges, enfin, l'identification de deux domaines comtaux situés plus loin au Sud de Bruges : Aatrijke et Torhout.

La querelle entre le comte de Flandre Baudouin I^{er} et l'archevêque Hincmar a eu des répercussions sur l'histoire ecclésiastique de Bruges. M. Noterdaeme vient aussi d'expliquer la dépendance, à l'égard du chapitre Saint-Martin d'Utrecht, de deux églises du diocèse de Noyon-Tournai : l'église Notre-Dame à Bruges et son église-mère, celle de Sijsele, au S.-E. de la ville¹. Cette situation paradoxale s'expliquerait, selon l'auteur, par une donation du comte à l'évêque d'Utrecht, en reconnaissance du refuge trouvé dans son diocèse, au moment de la querelle avec Hincmar. Cette donation pourrait s'expliquer également par le désir du comte de voir s'installer dans la ville où il avait sa résidence deux pouvoirs spirituels différents et même rivaux.

M. A. C. F. Koch de Deventer se demande quel genre de fonctionnaire il faut entendre par « justiciarius » de la keure de Nieuport en 1163. M. R. Degryse y avait vu un bailli comtal de la ville. M. Koch conteste cette vue et pense qu'il s'agit d'un fonctionnaire judiciaire inférieur².

Les rapports du Vénitien Marino Sanudo le Vieux (c. 1270-1343) avec le Hainaut, le Brabant et la Flandre sont le sujet d'une note de M. F. Vercauteren de Liège³. Sanudo, auteur du « Liber secretorum fidelium crucis », exposé historico-géographique et appel à la croisade, a laissé des lettres adressées au comte de Hainaut et au duc de Brabant concernant un projet de croisade. Cette correspondance jette un jour curieux sur certains aspects de la mentalité et sur les préoccupations dans les principautés citées entre 1321 et 1337.

Dans le domaine de l'histoire du droit, M. R. Van Caenegem, assistant de M. Ganshof, a consacré un livre tout à fait remarquable à l'histoire du droit pénal matériel dans l'ancien comté de Flandre (au sens le plus large du terme : l'Artois, au moins jusqu'en 1191, y étant compris), du XI^e au XIV^e siècle⁴. Un deuxième volume sur le droit pénal formel (procédure) est en préparation. Voici les idées générales développées par l'auteur. Jusqu'au XII^e siècle — *grosso modo* — regnait en Flandre un type de droit pénal qu'il qualifie de « primitif ». La grosse majorité des infractions n'était pas punie par une autorité quelconque mais faisait l'objet d'un règlement entre les parties intéressées. Règlement de comptes qui pouvait se faire, soit les armes à la main (la « faide », la vengeance), soit pacifiquement par la réconciliation (« zoen »), celle-ci supposant un élément moral (un rapport d'« amitié ») et un élément matériel (paiement du « wergeld » ou d'autres compositions). Le tout était l'affaire des familles ; les familles se réconcilient, payent et touchent les sommes dues pour la réconciliation. Le tout s'arrangeait par négociations libres, directes ou par le truchement d'arbitres. Même quand on faisait appel aux tribunaux, c'était en vue d'obtenir un règlement de comptes impossible à imposer par la force personnelle. La répression des crimes par la société jouait un rôle tout à fait secondaire.

A partir du XII^e siècle un droit pénal d'un type nouveau triomphe. L'auteur le qualifie d'« évolué ». A vrai dire, il se présente sous deux formes distinctes, et il est fondé sur deux conceptions très différentes, sauf en un point capital : aucune des deux ne reconnaît plus le caractère libre, privé, familial du droit criminel ; toutes deux traitent la répression comme une affaire d'intérêt public d'abord, privé ensuite. Le droit criminel, jusque là essentiellement privé, est englobé dans la sphère publique.

1. *Studiën over de vroegste kerkgeschiedenis van Brugge*, I, Sijsele en het Sint-Maartenskapittel te Utrecht. dans : *Sacris Erudiri*, VI, 1954, pp. 180-188.

2. A. C. F. KOCH, *De Justitiarius in Veurne Ambacht in zonderheid te Nieuwpoort*, Handelingen v.h. Genootschap « Société d'Émulation » te Brugge, XCI, 1954, pp. 137-148.

3. F. VERCAUTEREN, *Note sur les rapports de Marino Sanudo avec le Hainaut, le Brabant et la Flandre (1321-1337)*. Bulletin de l'Institut historique belge de Rome, XXVIII, 1953, pp. 5-20.

4. R. VAN CAENEGEM, *Geschiedenis van het Strafrecht in Vlaanderen van de XI^e tot de XIV^e eeuw*. Koninklijke Vlaamse Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België. Verhandelingen n^o 19, Bruxelles, 1954 — avec résumé français.

Ces deux formes sont le droit pénal « autoritaire » des comtes, droit pénal appliqué par l'État contre tout malfaiteur sur son territoire, et le droit pénal « communautaire », appliqué dans les communes par les autorités communales. L'un est fondé sur la punition par l'autorité, l'autre sur le règlement obligatoire et pacifique entre parties.

C'est au XI^e siècle qu'on voit les comtes de Flandre s'occuper activement, sous la pression de la population, surtout dans les centres urbains (*re*)naissants, du maintien de l'ordre dans le comté. D'abord par l'imposition des paix de Dieu, puis par l'imposition de la « pax comitis » : garantie comtale de sécurité donnée à certains endroits et à certaines personnes d'abord (marchés, villes, marchands), devenue une garantie générale d'ordre public. On voit les comtes parcourir le territoire dans tous les sens, s'attachant à réprimer les crimes contre les biens et les personnes, on les voit se tenir près des « foires » pour y maintenir l'ordre. A côté de cet aspect positif, il y a un aspect négatif de l'action comtale : c'est la lutte contre la « faide », par l'interdiction de celle-ci et par l'imposition de réconciliations. Tous ces nouveaux concepts ont mûri pendant plus d'un siècle. C'est sous Philippe d'Alsace (1157-1191) que le nouveau droit a trouvé sa pleine expression : les grandes « keures » de Philippe, aux allures de manifestes, énoncent les nouveaux principes avec clarté, avec précision ; elles sont données à partir de 1157-63 à de nombreuses villes et deviennent le fondement commun du droit pénal comtal dans les villes flamandes pour les siècles à venir ; d'autre part, le même comte crée l'instrument nécessaire à l'application effective de ce droit nouveau : un corps mobile de fonctionnaires salariés, les baillis. Ces « lieutenants » du comte multiplient pour ainsi dire sa personne, de sorte que le comte est dorénavant omniprésent par leur intermédiaire. Le droit pénal comtal use de la peine capitale, de peines afflictives ou d'amendes pour la punition de tous les délits. Des dédommagements sont accordés aux parties. Des principes modernes sont ainsi définitivement acquis. Pourtant ce n'est qu'au XVI^e siècle qu'ils triomphèrent de manière exclusive. En effet, jusqu'à cette époque, il est resté au moins des traces du droit criminel communautaire.

Tandis que les comtes développaient leur nouveau droit pénal, les communes développaient le leur. A partir du XI^e siècle, des « amitiés », des « communia » surgissent, dans lesquelles il est interdit aux « frères » ou aux « amis » de se faire la guerre pour le règlement des crimes. Dans son principe, le droit reconnaît, comme antérieurement, le caractère privé de la plupart des crimes : ceux-ci donnent lieu à une entente entre les parties et non pas à une punition, et sont réglés, de préférence, par l'arbitrage des organes communaux. On le voit au XI^e siècle, quand sont organisés dans nombre de villes les tribunaux des « paiseurs » qui durèrent jusqu'au XVI^e siècle en certains endroits et jusqu'à la fin de l'Ancien Régime dans d'autres. La caractéristique de ce nouveau droit est qu'il est moins radical que le droit comtal : curieux mélange de conservatisme et de progrès, il conserve l'ancienne base privée dans une large mesure, et se borne à endiguer ses effets les plus désastreux par une multitude de réglementations ; celles-ci finirent par transformer l'ancien droit. Par une évolution lente et constante, toutes les anciennes institutions de la « faide » ont été transformées en institutions de paix. C'est un exemple de droit pseudo-conservateur.

Le principal facteur qui a déterminé l'histoire du droit criminel du XI^e au XIV^e siècle est le facteur politique. On sait qu'en cette période, partant d'une civilisation primitive, fondée sur des liens familiaux, seigneuriaux ou féodaux, une nouvelle société s'est formée, établie d'une part sur les liens de dépendance des sujets vis-à-vis du comte (formation d'un État), d'autre part sur la libre union des bourgeois des communes, sous la direction d'organes par eux constitués. On sait que l'originalité de l'histoire institutionnelle flamande est précisément que ces deux conceptions ont coexisté pendant des siècles en une harmonie assez surprenante. De même, les deux systèmes de droit criminel créés par ces deux grandes forces révolutionnaires, le comte et ses fonctionnaires d'une part, les villes et leurs organes

d'autre part, ont coexisté pendant des siècles. Parfois il y avait des conflits et selon que l'une ou l'autre puissance, le comte ou les villes, l'emportaient, elles imposaient leurs vues en la matière ; en général cependant les deux systèmes ont coexisté aussi paisiblement que paradoxalement. Ici, le bailli exerce des poursuites devant les juges qui prononcent des peines pécuniaires ou corporelles ; là, les parties coupables paraissent devant les « paiseurs » et se réconcilient solennellement, promettant la paix, payant une composition. En droit criminel, les deux grandes forces, comtes et villes, avaient une nette conception de ce qu'il fallait faire (et ceci en fonction de leur idéal général de l'organisation de la société) et elles l'ont imposée, soit par force, soit par le moyen de quelque *modus vivendi* ; en effet, il faut attendre l'absolutisme du XVI^e siècle pour voir triompher l'État sur la Commune en matière pénale, comme en tant d'autres matières. Les autres forces, Féodalité et Église, relativement faibles en Flandre, n'ont influencé le droit pénal que dans une mesure infime ; c'est ce que montrent les chapitres analytiques du livre et ce que révèle mieux encore l'histoire de la procédure. Telles sont les idées centrales de ce travail. L'auteur analyse en détail les divers crimes et punitions, la notion de culpabilité, les faides et les institutions créées pour les réduire.

M. J. Yver, de la Faculté de Droit de Caen, a consacré un important article à l'étude du groupement géographique des coutumes du Nord¹. L'auteur considère deux groupes de coutumes dans le Nord : le groupe picard-wallon et le groupe flammingant. Il décrit quelques institutions de droit privé très différentes en effet dans ces deux régions : régime matrimonial et régime successoral. Après des analyses pénétrantes l'auteur aborde le problème des origines. Il n'offre aucune explication toute faite, il pose des questions, hasarde des hypothèses. Il ne prend pas position catégoriquement en ce qui concerne la théorie « Ligurienne » de feu E. M. Meyers. Mais il établit des jalons, indique des orientations et montre, une fois de plus, qu'il y a là un champ de recherches, très vaste, à défricher.

M. Eg. Strubbe et E. Spillemaeckers ont eu le mérite de publier un texte juridique très important. Il s'agit d'un recueil de jugements, avec notes critiques de la main de Guillaume de Moelnere, échevin d'Anvers, publié sous le titre de « Notices de droit anversoises »². Cette excellente édition, où il ne manque ni index onomastique, ni glossaire, ni *index rerum*, a été faite avec grand soin. Chaque jugement forme un paragraphe ; un titre indique l'institution traitée et une analyse expose clairement l'essence de la question et l'argumentation développée. Les recueils de jugements avec annotations critiques et rapports de plaidoyers sont rares et toujours précieux. C'est dire tout l'intérêt du texte publié. Quelques données concernant l'auteur de ce recueil, écrit à Anvers, en dialecte anversoise, de 1405 à 1407 : Willem de Moelnere a été échevin d'Anvers ; il est mort probablement en 1409. Relevons le fait qu'aucune trace de droit savant n'est à y découvrir.

A Toulouse, lors des journées d'histoire du droit de 1952, M. J. Gilissen, professeur à l'Université Libre de Bruxelles, a parlé de la théorie de la coutume dans l'ancien droit belge et principalement dans l'œuvre de Philippe Wielant. Un résumé de cette conférence a été imprimé³. L'auteur y passe en revue les principaux anciens auteurs des Pays-Bas et constate que la théorie de la coutume qu'ils exposent présente peu d'originalité. Ils reproduisent la théorie des romanistes ou des canonistes de leur temps et plus tard la théorie des coutumiers français des XIII^e et XIV^e siècles.

Une nouvelle édition des keures des Quatre Métiers de 1242 et de 1261 et une édition d'une keure inédite, de Saaftinge de 1263, connue seulement par une copie

1. J. YVER, *Les deux groupes de coutumes du Nord*. Revue du Nord, XXXV, 1953, pp. 197-220, XXXVI, 1954, pp. 5-58.

2. EG. I STRUBBE et E. SPILLEMAECKERS, *De « Antwerpse Rechtsaantekeningen » van Willem de Moelnere*. Bulletin de la Commission Royale des anciennes lois et ordonnances de Belgique, XVIII, 1954, pp. 7-148.

3. J. GILISSEN, *La théorie de la coutume dans l'ancien droit belge et principalement dans l'œuvre de Philippe Wielant*. Rev. hist. droit français et étranger, XXXII, 1954, pp. 312-314.

d'un *vidimus* de 1541, ont été préparées par M. J. Th. De Smidt de Leyde¹. Les éditions sont critiques et excellentes. Celle de la keure de Saaftinge est particulièrement bienvenue, puisqu'il s'agit d'une keure classique, document législatif très important.

MM. P. Lefèvre et P. Gorissen, de Bruxelles, publient sept textes tirés des archives de l'église Sainte-Gudule de Bruxelles, qui ont trait à un procès qui opposa les chanoines de Sainte-Gudule et les héritiers du doyen Jan van der Hellen († 1294), à propos d'une donation de ce dernier au chapitre (1294-1312)². Les documents concernent la procédure et la juridiction aussi bien que le droit matériel. Certains d'entre eux sont particulièrement instructifs, par exemple la plainte du chapitre (1308) et le plaidoyer des héritiers (1309). Une excellente introduction précède la publication des textes.

Passons maintenant à l'*histoire urbaine* et aux *aspects démographiques et économiques* de l'histoire du Moyen Age. Maurits Gysseling, archiviste aux Archives de l'État à Gand, est un philologue bien connu des historiens. Ses nombreuses publications visent, en effet, le plus souvent à éclairer par la toponymie, des problèmes que les historiens attaquent d'un autre point de vue et avec des méthodes différentes. Gysseling manifeste une évidente prédilection pour l'histoire urbaine. Il a publié, il y a quelques années, un travail remarquable sur l'histoire d'Oudenbourg. C'est à celle de Gand qu'il s'attaque dans *Gent's vroegste geschiedenis in de spiegel van zijn plaatsnamen* (L'histoire la plus ancienne de Gand à la lueur de ses toponymes³). Le titre exprime bien l'intention de l'auteur. Encore convient-il d'ajouter, à propos des méthodes de travail de Gysseling, qu'il s'attache minutieusement à étudier le terrain auquel s'appliquent ses toponymes, et que c'est en combinant les données morphologiques avec celles de la toponymie qu'il établit ses conclusions. Cela dit, considérons le travail. Tout le monde sait que le territoire gantois est traversé en tous sens par des bras de rivières. La première tâche de l'auteur est de déterminer quels sont leurs cours primitifs et quels sont ceux qui doivent leur origine à l'activité de l'homme. Je me garderai de porter un jugement sur ce chapitre : pour émettre un jugement valable, il faudrait reprendre l'étude de chaque fief en particulier. Le second chapitre est consacré à l'étude des plus anciens toponymes indiquant un établissement humain, les uns préceltiques, les autres latins ou germaniques. Vient ensuite l'exposé du développement le plus ancien de l'habitat, depuis les lointains centres ruraux jusqu'au noyau urbain déjà évolué des XI^e-XII^e siècles. L'auteur étudie le développement de ce qui deviendra proprement la ville du Moyen-Age ; des paragraphes sont consacrés aux noyaux extérieurs à la ville proprement dite, mais qui plus tard y seront intégrés. En dernier lieu, M. Gysseling énumère les différentes juridictions qui se partageaient l'espace gantois. Un glossaire des toponymes gantois anciens, qui ont servi de base à l'exposé proprement dit, occupe la plus grande partie du volume.

Ce glossaire, faut-il le dire, constitue une source extraordinairement précieuse. L'histoire concrète des origines urbaines serait bien avancée, si l'on disposait d'un tel instrument pour la plupart des villes. Le glossaire est conçu sous forme explicative, en ce sens que l'auteur ne se contente pas de donner les formes anciennes, mais les interprète ou les explique. Je suppose que les spécialistes trouveront à redire sur l'une ou l'autre interprétation. Tout incompetent que je sois, je ne suis pas toujours convaincu. Pour ne donner qu'un exemple, je me demande s'il faut vraiment admettre que le « krommen esch » doive s'expliquer par le fait que cette rue a la forme d'un

1. J. Th. DE SMIDT, *De keuren van de vier Ambachten van 1242 en 1261 en die van Saaftingen van 1263* (Vereeniging tot uitgaaf der bronnen van het oud-Vaderlandsche recht. Verslagen en Mededeelingen, XI, pp. 89-176), Utrecht, 1954.

2. P. LEFÈVRE et P. GORISSEN, *Proces aangaande de schenking gedaan door deken Jan van der Hellen aan het Kapittel van Sinte Goedele te Brussel (1294-1312)*. Bull. Comm. roy. anciennes lois et ordonnances, XVII, pp. 303-338, Bruxelles, 1953.

3. Anvers, Standaard Boekhandel, 1954, 89 p.

« s » tordu. Mais abandonnons ce terrain mouvant pour nous demander ce qu'il y a lieu de penser de l'exposé proprement dit sur les origines topographiques de Gand. Qu'il enrichisse considérablement notre vision du passé de Gand, là n'est pas la question. Pour la première fois, les rapports entre le terrain (reflété dans les toponymes) et le développement de l'habitat sont exposés avec clarté. C'est un résultat de toute première importance.

Il faut pourtant faire quelques réserves. Les toponymes ont, on le sait, un grave défaut : ils ne sont ni datés ni datables avec précision. Cela n'a pas grande importance là où, pour des époques très reculées, l'historien est bien forcé de s'en tenir à des approximations très larges. Mais il n'en va plus de même pour les époques comme les X^e-XII^e siècles, où il devient essentiel de connaître les relations d'antériorité entre les phénomènes. Ici, je crains que Gysseling ne s'avance parfois trop. Je ne donnerai qu'un exemple : le travail de Gysseling offre le mérite essentiel d'accorder une place très large au problème des voies de communication, négligé, avec une grande constance, par les historiens des villes, mais je n'ai pas l'impression que les constructions qu'il élabore dans ce domaine soient toujours suffisamment fondées : une de ses thèses favorites est qu'à un moment qu'il ne détermine pas, mais qui, selon le contexte, semble bien devoir remonter aux origines mêmes de la ville, une route vers le Brabant et la Rhénanie apparaît, amorcée au Schotelvat, c'est-à-dire devant l'actuel Hôtel de Ville. Or rien n'indique que cette route soit aussi ancienne, et je crois posséder des éléments permettant d'inférer que la route la plus ancienne vers le Brabant passait sensiblement à l'Est de l'axe en question, aboutissant à l'abbaye de Saint-Bavon. Dans plusieurs autres cas, Gysseling me paraît trancher des questions de chronologie relative avec trop d'assurance. En conclusion, il me paraît que le travail de Gysseling constitue un progrès capital pour l'histoire des origines de la ville, mais que certaines de ces conclusions devront encore être revues.

Le passé urbain de la Belgique est un domaine si vaste, et pourtant à ce point négligé malgré les apparences, que l'on est heureux de posséder un *status questionis* solide et bien informé, ne fût-ce que d'un des grands aspects de l'histoire urbaine. C'est ce que nous donne M. J. Gilissen, professeur à l'Université de Bruxelles, dans le dernier volume paru de la Société Jean Bodin, *Les villes en Belgique, histoire des institutions administratives et judiciaires des villes belges*¹. Il s'agit d'un travail très étendu puisqu'il ne comporte pas moins de 70 pages. Ce travail ne vise pas, je pense, à l'originalité. Il est, en revanche, d'une utilité éclatante en ce qu'il expose avec clarté l'état de nos connaissances sur les divers points des institutions urbaines : statut urbain, échevins, jurés, rôle des corporations de métiers dans l'administration urbaine, Conseil Urbain, fonctionnaires, attributions et compétence des différents rouages de l'administration et de la juridiction, entre autres dans les différents secteurs (police, économie, travaux publics, milice, finances). J'avoue que la lecture de ce long article a rafraîchi ma mémoire sur bien des points, m'a fait connaître grâce à son information étendue plusieurs publications que j'aurais dû connaître, et m'a mis rapidement au fait de l'état des recherches sur plusieurs points controversés. On aimerait lire beaucoup d'exposés de ce genre.

Un autre travail d'histoire urbaine est dû à M. J. Verbeemen, un « jeune » dont nous avons déjà signalé les premiers travaux dans notre précédente chronique : *De vroegste geschiedenis van Mechelen* (L'histoire des origines de Malines)², avec un long sous-titre dont le sens est celui-ci : « La valeur historique des anciennes chroniques malinoises pour l'histoire la plus ancienne de la ville, à la lueur des autres sources ». En effet, ce travail constitue, en premier lieu, une étude critique d'un certain nombre de chroniques malinoises et c'est un peu par raccroc que le tout devient un exposé sur l'histoire des origines de Malines. Cela ne doit pas être entendu

4

1. Recueils de la Société Jean Bodin, VI, La Ville, Bruxelles, Librairie Encyclopédique, 1954, 651 p.

2. Auvers, 1955, 162 p.

dans un sens péjoratif : la question est bien traitée, de manière critique, de tous les documents très anciens où Malines figure ou pourrait figurer. Les conclusions sont précises et, encore qu'en partie négatives, importantes : admettons qu'au VIII^e siècle un ermite nommé Rombaut ait vécu dans la région, mais c'est seulement à la fin du X^e siècle que Malines se distingue de la région environnante par l'existence d'un chapitre fondé par l'évêque de Liège Notger.

C'est d'un tout autre type de ville que traite Maurice Arnould dans *La ville de Chièvres et sa draperie (XIV^e-XVI^e siècles)*¹. Il s'agit d'une ville de naissance tardive qui, après deux siècles, retomba au rang de bourgade rurale. Le travail repose essentiellement sur l'étude des comptes urbains. La curiosité d'esprit, la pénétration et la vaste érudition de l'auteur l'ont amené à mettre en relief les facteurs qui ont déterminé le passage du stade rural et féodal au stade urbain. Je ne vois guère que le rôle des voies de communications, qui n'y ait pas été traité. L'étude constitue un modèle d'histoire urbaine intelligente.

M. Ph. Godding, magistrat à Bruxelles, a tracé, à propos des lettres échevinales, l'histoire des conflits des villes brabançonnnes du XV^e au XVIII^e siècles². Juridiquement, il s'agit de conflits de juridiction entre les villes et les seigneuries brabançonnnes. En effet les lettres échevinales (actes des échevins consignants sous forme authentique les actes juridiques auxquels on procédait devant eux), en honneur auprès des populations du plat pays, ont procuré aux magistratures urbaines une compétence en matière de juridiction gracieuse, et par suite de juridiction contentieuse qui concurrençait la compétence, *ratione loci*, des bancs seigneuriaux. En fait, l'intérêt de cette étude dépasse les limites strictement juridiques : il s'agit d'un chapitre d'histoire politique de l'influence des grandes villes sur le duché de Brabant. L'auteur distingue quatre périodes : la première, du début du XV^e siècle jusqu'au milieu de ce siècle, vit les principales villes de Brabant s'opposer entre elles ; de 1460 à 1466, le duc de Brabant tenta en vain de faire disparaître par voie législative les causes de ces conflits ; de 1466 à 1501, nous voyons les villes et les seigneurs brabançons régler, eux-mêmes, le régime des lettres échevinales ; de 1501 à la fin de l'Ancien Régime, certains conflits surgissent encore à propos de l'obligation de procéder au lieu où les biens sont situés.

L'importance du livre des keures d'Audenarde de 1338 et années suivantes a été reconnue depuis longtemps. Aussi savons-nous gré à Mlle M.-J. Vandevelde d'Audenarde d'avoir élucidé la composition de ce « Keureboek » et d'avoir édité l'ordonnance des maltôtes, tiré de ce manuscrit, qui est une des plus complètes et des plus détaillées du genre³.

M. F. Blockmans, archiviste de la ville d'Anvers, relève une erreur quant aux métiers d'Anvers au XIV^e siècle⁴. La très grande pauvreté des sources avait fait croire que 1386 était la date de l'apparition officielle des métiers à Anvers. L'*argumentum a silencio* est souvent fallacieux ; dans le cas, d'ailleurs, il n'est pas si absolu. M. Blockmans cite des textes méconnus et conclut que, pendant tout le XIV^e siècle, Anvers avait possédé des métiers, officiellement reconnus, dont l'origine remonte, pour la plupart, au delà de 1306, probablement à 1302.

Le Rév. Père R. Mols, s. j., qui prépare un ouvrage de grande envergure sur la démographie historique, a publié quelques considérations préliminaires d'ordre méthodologique sur le sujet⁵. Il est impossible de les résumer, puisqu'il s'agit d'une série de remarques sur la nature de la documentation et sur son utilisation critique.

1. *Bulletin scientifique de l'Institut supérieur de Commerce de la Province de Hainaut*, II, 1954, pp. 47-107.

2. Ph. GODDING, *Les conflits à propos des lettres échevinales des villes brabançonnnes (XV^e-XVIII^e siècle)*. *Revue d'Hist. de Droit*, XXII, 1954, pp. 308-353.

3. M. J. VANDEVELDE, *Onderzoek van de Samenstelling van het Keureboek 1338 en tekstuitgave van « de Ordonnantie van Onghelden »*. *Handelingen v. d. Geschied-en Oudheidkundige Kring van Oudenaarde*, XI, 1954, pp. 170-191.

4. F. BLOCKMANS, *Het vroegste officiële ambachtswezen te Antwerpen*. *Bijdragen voor de Geschiedenis der Nederlanden*, VIII, 1953, pp. 161-201.

5. R. MOLS, *Beschouwingen over de bevolkingsgeschiedenis in de Nederlanden, XV^e en XVI^e eeuw*. *Tijdschrift voor geschiedenis*, LXVI, 1953, pp. 201-219.

Disons simplement qu'il dit des choses fort pertinentes et qui méritent la réflexion de quiconque s'intéresse à ce genre de problèmes, actuellement fort en vogue.

Dans un article intitulé : *Encore à propos de la Peste Noire dans les Pays-Bas*, M. H. Van Werveke examine les critiques de M. P. Rogghé au sujet de ce qu'il avait déjà écrit sur la Peste Noire dans les Pays-Bas¹. M. Van Werveke reste sur ses positions : contrairement à l'opinion commune, la Peste Noire, qui a dévasté l'Europe de 1347 à 1351, n'a causé dans les Pays-Bas que des dégâts limités ; il rejette donc les réserves faites par M. Rogghé quant à Bruges et à Gand.

L'année 1954 a vu paraître aussi une synthèse de M. Van Werveke sur l'évolution de l'industrie drapière en Flandre au moyen âge². Le savant professeur de Gand a profité de l'occasion qui lui était offerte par l'*Economic History Society* pour retracer en une dizaine de pages concises et pénétrantes, l'évolution d'une industrie à laquelle il a consacré durant sa longue et féconde carrière un nombre impressionnant d'études de détail. Il est sans doute superflu pour les lecteurs de cette revue de résumer ici la synthèse de Van Werveke. Nous croyons au contraire devoir attirer l'attention des lecteurs français sur une hypothèse fondamentale, au sujet des origines urbaines de l'industrie drapière, déjà développée en 1950 par l'auteur dans un article rédigé en néerlandais pour le *Historisch Genootschap d'Utrecht*³ ; il la reprend en l'insérant dans l'évolution générale de la draperie. Pourquoi la draperie en Flandre au Moyen Age a-t-elle été une industrie urbaine dès son origine ? Étant donné le caractère rural de l'industrie de la laine en Flandre et de l'industrie drapière au XVI^e siècle, la chose n'était pas évidente. Il faut selon H. v. W. chercher l'explication dans une comparaison des conditions économiques, et surtout techniques, différentes dans lesquelles se sont développées l'industrie drapière urbaine du XI^e-XIII^e siècle et les industries rurales de la fin du Moyen Age. La dispersion du capital aux différents stades de production était indispensable à l'industrie rurale : sans elle les contacts commerciaux des marchands des grandes villes avec les centres ruraux auraient été impossibles. Une telle organisation n'existait pas au XI^e siècle, car elle suppose une technique commerciale et une connaissance de la comptabilité évoluées, que les marchands illettrés de cette époque ne possédaient pas encore. Entre ceux-ci et les producteurs il n'y avait pas d'intermédiaires, ce qui obligeait les tisserands et les foulons à s'installer en ville où les marchands-entrepreneurs avaient leur résidence. Signalons, dans cette synthèse, l'intime liaison établie par l'auteur entre l'histoire économique et l'histoire sociale et politique.

L'article a encore une portée plus générale en ce qu'il retrace les stades typiques du développement d'une grande industrie.

Notons encore un court article d'André Joris, assistant de M. Vercauteren à l'Université de Liège : « Note sur l'industrie drapière de Huy au Moyen Age »⁴. Il est surtout intéressant du point de vue de la méthode. Un petit problème toponymique (le lieu-dit : « Paire ») se révèle à l'analyse d'un intérêt incontestable pour l'histoire de la draperie hutoise.

La publication par M. E. Perroy, avec l'aide de l'éminent dialectologue qu'était feu N. Dupire, de deux tarifs du Tonlieu de Cambrai, perçu au profit de l'abbaye du Saint-Sépulcre de Cambrai, offre surtout un intérêt philologique⁵. Du point de vue historique on remarquera que le contenu du texte, datant probablement d'avant 1270, porte surtout sur des denrées alimentaires et des produits de l'artisanat rural, ce qui pourrait prouver, d'après M. Perroy, la très grande ancienneté de ces tarifs, antérieurs au développement de l'industrie drapière.

On connaît les prescriptions du droit canonique médiéval en matière d'usure.

1. H. VAN WERVEKE, *Nogmaals de Zwarte dood in de Nederlanden*. Bijdragen voor de Geschiedenis der Nederlanden. VIII, 1954, pp. 251-258.

2. *Industrial Growth in the Middle Ages. The Cloth Industry in Flanders*, *Economic History Review*, VI 1954, pp. 237-245.

3. *Landelijke en stedelijke nijverheid*, Verslag Historisch Genootschap 1950, Utrecht 1951, pp. 37-51.

4. *Annales du Cercle hutois des sciences et Beaux-Arts*, 1954, pp. 399-407.

5. *Revue du Nord*, XXXVI, 1954, pp. 51-60.

Un exemple de la pratique nous est présenté par M. J. Maréchal, de Bruges¹. La veuve d'un nommé Jean Pulsere, bourgeois de Bruges, usurier, excommunié et mort en 1344, promet de satisfaire les débiteurs qui ont été victimes de son mari ; à la suite de quoi, le « doyen de Chrétienté » de Bruges lève l'excommunication et permet d'enterrer l'usurier en terre sacrée. L'acte contenant cette disposition est publié en annexe.

Un nombre infime seulement parmi les quelque 600.000 chirographes conservés jadis aux archives tournaisiennes et détruits en 1940 avaient été publiés avant le désastre. Maintenant, il est trop tard. Avant 1940 Mme Mangano-Leroy, de Bruxelles en avait copié un certain nombre dans le cadre de ses recherches de généalogie tournaisienne. Elle publie maintenant 64 de ces actes, allant de 1275 à 1522².

En ce qui concerne l'*histoire des églises, des cultes et des saints*, aucun ouvrage important n'a paru en 1954. Relevons en revanche quelques articles d'un réel intérêt : trois articles dus au savant bollandiste le R. P. Coens, consacrés aux saints particulièrement honorés à l'abbaye de Saint-Trond³. Ils constituent surtout une enquête approfondie, menée chronologiquement à travers les documents diplomatiques et littéraires concernant les saints honorés à Saint-Trond, depuis la fondation du monastère jusqu'aux investigations des Bollandistes à la fin du XVII^e siècle. Très riche en détails sur le sanctoral de l'abbaye et de ses églises dépendantes, l'étude contient en outre quantité de renseignements neufs et critiques sur l'histoire même de la grande abbaye hesbignonne (histoire ecclésiastique, domaniale, artistique, religieuse) sur de nombreux manuscrits liturgiques, que l'A. a consultés, appartenant pour la plupart à la Bibl. de l'Univ. de Liège ; l'auteur en donne parfois de larges extraits relatifs à la vie religieuse et au sentiment religieux aux différentes époques étudiées, à l'histoire de plusieurs fondations ecclésiastiques à St-Trond et aux environs — le tout traité avec le soin et l'exactitude scientifiques caractéristiques du R. P. Coens.

G. Despy, un des meilleurs élèves du professeur Bonenfant dans le domaine de la diplomatie, revient, dans un second article, sur le diplôme de l'Empereur Henri IV pour l'abbaye d'Andenne du 1^{er} juin 1101, et met le point final au débat concernant ce document, déclaré faux par Niermeyer⁴. L'occasion était fournie par l'édition posthume de ce diplôme par von Gladiss dans les *Monumenta*. Le savant allemand avait ajouté à l'argumentation de Niermeyer un commentaire d'ordre strictement diplomatique, destiné à expliquer les origines rédactionnelles du prétendu faux diplôme. L'article de Despy est entièrement consacré à la réfutation de la thèse de von Gladiss et nous n'en reprendrons pas les arguments. Nous retiendrons ici seulement l'enseignement d'ordre général qu'il comporte, à savoir que non seulement la critique diplomatique reposant sur la conception d'une prétendue rigidité des formes de chancellerie échoue presque toujours dans l'exégèse formelle des documents rédigés hors de ces chancelleries, mais que, en outre, dans un *scriptorium* privé, la variabilité des formes rédactionnelles peut s'expliquer par des circonstances tout à fait particulières. Ainsi le fait qu'un *notator* de Saint-Jacques de Liège écrivait le diplôme en question pour une abbaye qui n'était pas la sienne, en utilisant en même temps, comme charte-modèle supplémentaire, une charte strictement privée provenant de cette abbaye, doit-il probablement expliquer la liberté plus grande prise à l'égard des règles de chancellerie, qui s'observe dans le diplôme relatif à Andenne.

Dans le manuscrit d'une Bible qui appartient jadis à la collégiale Saint-Féulgen de Fosses (Bibl. Nat., Ms. lat. 14239), Dom C. Lambot a eu la bonne fortune de découvrir deux listes parallèles de noms de personnes datant des dernières décennies

1. J. MARECHAL, *De houding van de Deken van de Christenheid tegenover een wekeraar en voorkoper, te Brugge in 1344*. Handelingen van het Genootschap « Société d'Émulation » te Brugge, XCI, 1954, pp. 73-81.

2. P. MANGANO-LEROY, *Actes tournaisiens de droit privé, 1275-1522*. Bulletin de la Commission Royale des anciennes lois et ordonnances de Belgique, t. XVIII, 1954, pp. 119-234.

3. *Analecta Bollandiana*, LXXII, 1954, pp. 85-133 ; pp. 327-426 ; LXXIII, 1955, pp. 147-192.

4. *Note complémentaire sur le diplôme de l'Empereur Henri IV pour l'abbaye d'Andenne du 1^{er} juin 1101*, *Le Moyen Age*, LX, 1954, pp. 39-50.

du XI^e siècle ; il les considère avec beaucoup de vraisemblance comme une sorte d'état du chapitre de Fosses à deux époques successives de la communauté au déclin du XI^e siècle¹. L'auteur identifie quelques personnages ayant joué un rôle important dans l'histoire du chapitre, parmi lesquels une parente de l'évêque de Liège, Henri de Verdun (1076-1091) ; Dom L. pense qu'il s'agit d'Ermentrude de Harzé, comtesse de Montaigu, cousine par son père de Godefroid le Barbu et de Godefroid le Bossu. Notons aussi la présence de trente noms dans chaque liste. Dom L. en infère que le collège canonial comptait normalement trente membres à la fin du XI^e siècle. Après un aperçu des données historiques dont nous disposons au sujet de Saint-Feuillen, l'auteur pose la question de savoir si ce n'est pas Notger qui aurait déterminé l'importance numérique du chapitre. On notera également l'importance de ce document pour l'histoire sociale de l'époque.

La découverte, dans un manuscrit de Saint-Thierry de Reims, d'une Vie rythmique de Sainte Hunégonde d'Homblières, jusqu'à présent connue seulement par quelques fragments publiés en 1741 par le bollandiste Stilling, a été l'occasion pour J. Van der Straeten d'étudier la vie et le culte d'une sainte franque de renommée plutôt modeste². Née à Lambais-en-Vermandois de parents fortunés, elle se sanctifia à Homblières, abbaye qu'elle enrichit et dont elle aurait été abbesse. Son culte se limita à la Picardie, l'Artois et les environs de Reims, et n'était guère répandu avant le XII^e siècle. Sa Vie rythmique date du XI^e siècle, époque où les narrations métriques des faits accomplis par les saints étaient un genre tout à fait à la mode. Elle reste avec la Vie composée par Bernier, premier abbé d'Homblières, le document de base sur la sainte d'Homblières.

L'archiviste de l'abbaye de Tongerlo, le P. M. Erens, O. Praem., a publié le tome III des chartes de l'abbaye de Tongerlo, couvrant la première moitié du XIV^e siècle (1318-1344)³. Recueil important pour l'histoire de la mise en valeur de la Campine, où étaient situées la plupart des possessions de cette fondation de l'ordre de Prémontré. Ce tome III est aussi particulièrement riche en actes échevinaux et notariés : transactions foncières, arrentements et constitutions de rente, opérations très fréquentes au XIV^e siècle. La grande majorité des actes est encore rédigée en latin, une bonne partie en flamand et quelques-uns en français. Un index de noms de lieu et de noms de personnes facilite l'emploi de cette précieuse collection, complétée par un index des sceaux.

Notons une étude critique d'un jeune historien gantois, A. Verhulst, à propos de quelques notices du *Liber Traditionum* de l'abbaye Saint-Pierre de Gand, intitulée *Kritisch onderzoek over enkele aantekeningen uit het Liber Traditionum der Sint-Pietersabdij te Gent, in verband met het oudste grondbezit der Sint-Baafsabdij te Gent*⁴. L'auteur souligne le fait que le *Liber Traditionum* était plutôt une collection de titres de propriété présentée au comte à l'occasion de la restauration de l'abbaye de Saint-Pierre en 941, qu'un inventaire des propriétés réelles de l'abbaye. La confusion des archives des deux abbayes gantoises au IX^e siècle expliquerait que plusieurs de ces notices concernent des propriétés ayant appartenu depuis le VII^e siècle, et même après 941, à l'abbaye voisine de Saint-Bavon. Cette explication permet à A. Verhulst d'identifier plusieurs localités, dont l'étude à l'aide de ces notices est importante pour l'histoire de la propriété domaniale en Flandre au VII^e siècle.

Le père A. Munsters, M. S. C., a publié les statuts du concile de Susteren dans le diocèse de Liège du 5 septembre 1307⁵. Il y a 26 statuts, en latin, qui traitent

1. *Les membres du chapitre de Fosses dans le dernier quart du XI^e siècle*, Ann. Soc. archéol. de Namur, XLVII, 1954, pp. 421-438.

2. *Sainte Hunégonde d'Homblières. Son culte et sa Vie rythmique*, Analecta Bollandiana, LXXII, 1954, pp. 39-74.

3. *De Oorkonden der abdij Tongerlo*, III, Anvers, Commissie v. geschiedk. en folklor. Opzoekingen, 1952, in-4^o, 488 p., n^o 562 (9-11-1318)-881 (18-7-1344).

4. *Bulletin de la Comm. Roy. d'Hist.*, CXIX, 1954, pp. 143-182.

5. A. MUNSTERS, *De statuten en het statutenboek van het gouden Concilie Susteren*. Publ. Soc. Hist. et Archéol. dans le Limbourg, n^o 88-89, 1952-53, pp. 53-74.

de matières administratives concernant les échelons inférieurs de l'organisation ecclésiastique.

L'*histoire agraire*, l'*histoire de l'organisation seigneuriale* et l'*histoire artistique et intellectuelle* ont donné lieu aux articles suivants.

M. Ganshof s'était déjà interrogé, il y a quelques années, dans son étude sur le domaine gantois de l'abbaye de Saint-Pierre-au-Mont-Blandin à l'époque carolingienne, sur l'extension du type « classique » c'est-à-dire bipartite de l'exploitation domaniale dans le Nord du royaume franc. Dans un article consacré à la propriété foncière et à l'exploitation du sol au haut moyen âge dans le Nord du royaume franc et plus spécialement en Toxandrie¹, l'éminent spécialiste de notre histoire domaniale revient sur cette question. L'étude de quelques domaines ayant appartenu à l'abbaye d'Echternach, situés en Toxandrie, c'est-à-dire le territoire comprenant le Nord de l'actuelle province d'Anvers et une grande partie de la province néerlandaise de Noord-Brabant, permet à M. Ganshof d'affirmer que le type classique de l'exploitation domaniale, si fréquent dans les parties centrales du royaume franc, y existait déjà au début du VIII^e siècle. L'auteur signale pourtant quelques particularités de la structure domaniale, dues à la grande mobilité de la propriété foncière (la plupart des domaines étudiés sont des *portiones*) et au fait que plusieurs de ces domaines sont encore en pleine période d'expansion grâce aux défrichements, qui dans cette région de bois et de landes, paraissent avoir été largement pratiqués à cette époque. Notons que les tenures au début du VIII^e siècle y sont appelées *casata* ; la qualification *mansus* n'apparaît qu'à la fin de ce siècle. Néanmoins les différences avec la structure des domaines situés plus au centre du royaume franc paraissent avoir été moins nombreuses que les ressemblances.

L'importante institution du fief-rente a déjà été étudiée sous de nombreux aspects. Kienast et Dept y ont surtout vu le moyen employé par les souverains allemands, anglais et français pour se procurer des alliances militaires et diplomatiques dans les Pays-Bas méridionaux. L'ouvrage de Didier se limite au Hainaut, celui de Sczaniecki à la France. On ne disposait jusqu'à présent d'aucun aperçu général du rôle et de l'évolution de cette institution dans les Pays-Bas méridionaux. C'est un américain, Bryce D. Lyon, qui a, par une étude remarquable, comblé provisoirement cette lacune de notre historiographie². L'article constitue en premier lieu une « statistique » de l'institution. D'abord une courbe de sa diffusion dans le temps, révélant un soudain épanouissement du fief-rente au XIII^e et son apogée au XIV^e siècle, suivi de sa lente décadence au XV^e siècle. Quatre-vingt pour cent des fiefs-rente émanent des princes, ce qui s'explique sans doute par les puissants moyens financiers dont ils disposaient et aussi par les objectifs qu'ils poursuivaient en inféodant des rentes. La forme héréditaire du fief-rente paraît avoir été la plus répandue en dehors du Hainaut. Le développement d'une économie-argent a favorisé, selon Lyon, sa large application aux Pays-Bas. Son rôle militaire aurait été prépondérant, contrairement à ce qu'en pensaient Mitteis, Kienast et Sczaniecki, qui attribuaient plus d'importance à son rôle politique et diplomatique. L'auteur fonde sa thèse sur l'histoire du comté de Flandre entre 1295 et 1300, et sur le rôle que le fief-rente a joué dans l'expansion du duché de Brabant vers l'Est. L'article de Lyon tend à faire admettre le fief-rente comme une institution essentiellement militaire, au moins dans les Pays-Bas méridionaux, et suscitera sans doute d'intéressantes réactions.

M. A. Buchet a publié une suite de comptes particuliers de reliefs de fiefs s'échelonnant de 1396 à 1406 qu'il a découverts en marge des comptes ordinaires tenus par Guillaume de Gheetsem, receveur général du duché de Limbourg³. Les reliefs

1. *Grondbezit en gronduitbating tijdens de vroege Middeleeuwen in het Noorden van het Frankische rijk en meer bepaald in Toxandrië, Brabants Heem*, VI, 1954, pp. 3-19.

2. *The Fief-rente in the Low Countries. An Evaluation*, Revue belge de phil. et d'hist., XXXII, 1954, pp. 422-465.

3. A. BUCHET, *Reliefs de fiefs au duché de Limbourg et aux pays d'outre-Meuse sous Philippe le Hard et Antoine de Bourgogne (1396-1406)*. Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire, 41^e vol., 1954, pp. 10-62.

intéressent le duché de Limbourg, le comté de Dalhem, les pays de Fauquesenberg et de Rolduc ainsi que les châtelainies de Wassenberg et de Millen. L'importance de cette publication est évidente pour l'histoire généalogique et le droit foncier, son efficacité est garantie par un index onomastique.

Dans le ms. de Bruxelles 10.147-58 (XII^e-XIII^e s.) figure, à côté d'une multitude de fragments classiques, théologiques, historiques et géographiques, de lettres, de sermons et d'hymnes, un *Compendium artis picturae* que M. H. Silvestre vient de publier¹. La valeur de ce petit traité sur l'art de l'enluminure est due au fait que l'auteur ne s'est pas contenté d'emprunts à d'autres traités, par exemple à la *Schedula diversarum artium* de Théophilus, mais qu'il a fait appel, semble-t-il, à sa propre expérience. Voici donc un des plus vieux manuels belges concernant la technique de la peinture ; son auteur était probablement originaire du diocèse de Liège et de sa partie thioise.

M. A. Schillings, archiviste à Bruxelles, finissant le travail commencé par feu M. J. Wils, a publié les tables du deuxième volume des « Matricules de l'Université de Louvain » (1453-1485), édité en 1946 par feu J. Wils². Il y a une table des noms de personnes et de lieux, une table par diocèse, et une table par monastère, paroisse et bénéfice. Les tables sont précédées d'une brève introduction et d'une bibliographie. Il va sans dire qu'il s'agit d'un instrument de travail très important.

Époque moderne

Pour l'époque moderne, c'est-à-dire celle qui correspond au rattachement des Pays-Bas méridionaux aux diverses branches de la maison de Habsbourg, la moisson n'est pas très riche.

Après une assez longue interruption, le tome VII³ de l'*Algemene Geschiedenis der Nederlanden* a paru. Il est consacré à l'époque qui s'étend de 1648, fin de la « guerre de 80 ans », à 1748, fin de l'occupation française causée par la guerre de Succession d'Autriche. Cette longue période englobe la fin du régime espagnol, l'administration française au nom de Philippe d'Anjou (1700-1706), le condominium anglo-batave et les débuts du régime autrichien. Elle n'offre, la principauté de Liège exceptée (elle ne sera étudiée qu'au tome VIII, déjà paru entretemps), que peu de traits séduisants pour la Belgique. C'est ce qui explique qu'elle ait été, jusqu'en ces dernières années, très négligée. La synthèse exigeait donc un effort plus qu'ordinaire. Les collaborateurs pour la Belgique, MM. J. Lefèvre (*La fin du régime espagnol dans les Pays-Bas méridionaux, Les Pays-Bas méridionaux de 1700 à 1748, Les institutions des Pays-Bas méridionaux sous l'administration espagnole et autrichienne*), F. Baudouin (*La vie culturelle dans les Pays-Bas méridionaux*), J. A. van Houtte (*Le développement économique et social des Pays-Bas méridionaux de 1609 à 1748*), le R. P. L. Willaert (*La situation religieuse dans les Pays-Bas méridionaux*) s'en sont tirés avec bonheur. Les collaborateurs hollandais sont MM. J. Presser, qui a écrit l'introduction, L. J. Rogier, C. W. Roldanus, R. van Luttervelt, J. Kramer, Ph. de Vries, J. G. van Dillen. A partir de 1648 — le sous-titre du volume, *Sur des voies distinctes*, l'indique fort bien — le Nord et le Sud suivent irrévocablement leur propre destin, sans se soucier le moins du monde d'un rétablissement éventuel de l'ancienne unité des XVII provinces. Pour les Provinces Unies, les Pays-Bas méridionaux, amputés au sud de vastes territoires, sont surtout « barrière » contre la France. Champ de bataille de l'Europe, état-tampon et objet d'échange des grandes puissances, voilà le sort de la Belgique pendant ce « siècle de malheur », qui fut aussi, à partir des dernières années du XVII^e siècle jusque vers 1750, une période de stagna-

1. *Bull. Comm. Royale d'Histoire*, CXIX, 1954, pp. 95-140.

2. A. SCHILLINGS, *Matricule de l'Université de Louvain publiée par J. Wils. II. 1^{er} avril 1453-31 avril 1485*. Introduction, Bibliographie et tables. Commission royale d'Histoire, Bruxelles, 1954. (Le tome I (1426-1453) a été publié en 1903 par le Chanoine E. Reusens, avec tables).

3. Utrecht, De Haan, 1954, XX-478 p.

tion économique. L'agriculture et l'industrie rurale restaient cependant assez prospères, malgré les interruptions causées par les dévastations militaires. Le déséquilibre entre la part réservée au Nord (8 chapitres) et celle du Sud (6 chapitres) est moins grand qu'au volume VI. Serait-ce dû au fait qu'à partir de la fin du XVII^e siècle l'étoile des Provinces Unies en tant que grande puissance commence à pâlir ?

M. Lefèvre, spécialiste de l'*histoire diplomatique, politique et institutionnelle*, fournit une fois de plus une contribution originale, basée sur une connaissance approfondie des archives dont il a la garde. Retenons qu'à l'opposé de ce qui se passe dans la plupart des autres pays continentaux, l'absolutisme royal et impérial n'a fait que peu de progrès. M. J. A. van Houtte a réussi un excellent « status questionis » de l'histoire économique et sociale de 1609 à 1748, émaillé d'idées neuves, qu'il avait déjà développées dans une étude parue en 1953¹. On peut regretter la part restreinte faite à l'histoire sociale proprement dite (étude des prix et des salaires par exemple), mais cela est dû sans doute au manque d'études préparatoires. M. Baudouin, jeune historien de l'art, s'est attaché à déceler les répercussions en Belgique de la crise de conscience provoquée par l'opposition entre l'esprit de la contre-Réforme et le renforcement de la tendance critique moderne. S'il est certain que la Belgique, peu favorisée dans tous les domaines, ne participait que peu à ce débat, la décadence culturelle était moins complète qu'on ne le croyait autrefois. Le R. P. Willaert, spécialiste de l'histoire du jansénisme, analyse l'affaiblissement progressif des activités de l'Église catholique, si intenses sous les archiducs.

Après ce travail d'histoire générale, considérons les secteurs spéciaux. Quelques mots d'abord sur les travaux qui ressortent de l'*histoire des institutions et du droit*. Trois archivistes-paléographes, Mlle Thielemans, MM. R. Petit et R. Boumans, ont publié un *Inventaire des Archives du Conseil d'État*². Il s'agit d'un inventaire des liasses et registres conservés sous le nom de « Fonds du Conseil d'État », qui ne comprend que la moitié environ de la documentation élaborée par le Conseil d'État. La partie la plus ancienne (1531-c. 1632), se trouve dans les archives de l'audience sous le nom de « Papiers d'État et de l'Audience » et a déjà fait l'objet d'un inventaire sommaire de E. de Marneffe et d'un inventaire dactylographié composé par H. Nélis. Le présent inventaire est précédé d'une introduction importante dans laquelle on trouve un exposé solide de l'histoire du Conseil d'État et de ses attributions, qui varient selon le temps. Sous le régime espagnol, le conseil détient une compétence presque exclusive en matière de politique étrangère et est responsable du fonctionnement des rouages gouvernementaux. Après sa dissolution sous le règne de Philippe V et sa résurrection en 1718, le Conseil hérite pendant la période 1717-1725 des attributions dévolues antérieurement aux trois Conseils collatéraux. Pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle, le Conseil perd de son importance, mais survit comme un ordre honorifique dont l'accès est une source de prestige.

M. Eg. Strubbe décrit et analyse un manuscrit de coutumes brabançonnaises de grande importance³. Il s'agit du n^o 35 de l'ancienne collection de manuscrits Yprois, conservé à la bibliothèque de la ville d'Ypres. Le manuscrit qui date de la fin du XVI^e et du XVII^e siècle contient des textes excellents de 22 coutumes brabançonnaises (rédigées lors de l'homologation de celles-ci au XVI^e siècle) et d'autres documents brabançons. Nombre de ces textes ne sont connus que par des éditions défectueuses ou sont inédits.

M. J. W. Bosch de Bois-le-Duc examine les efforts pour réformer la procédure criminelle aux Pays-Bas au XVIII^e siècle⁴. Quant aux Pays-Bas septentrionaux on

1. Voir Chronique de la *Rev. du Nord*, XXXVII, 1955, p. 54.

2. Bruxelles, 1954, XXXII-157 p.

3. Eg. I. STRUBBE, *Een handschrift van Brabantse Costuimen*. Bull. Comm. roy. anciennes lois et ordonnances, XVII, 1953, pp. 37-59.

4. J.-W. BOSCH, *Les projets de réforme de la procédure criminelle aux Pays-Bas au XVIII^e siècle*. *Revue du Nord*, XXXVI, 1954, pp. 471-482.

y installe en 1732 une commission pour la réforme des anciennes ordonnances criminelles de 1570. Elle n'aboutit à rien de positif. Une nouvelle commission fut nommée en 1773 qui travailla dans l'ancien esprit, nullement touché par les idées réformatrices qui avaient germé en Italie et en France. Au contraire, dans les Pays-Bas méridionaux, on avait des idées plus avancées surtout sous l'influence du gouvernement de Vienne, marqué par l'esprit de l'Encyclopédie. Aussi en 1778 Goswin de Fierlant y publie ses « Premières idées sur la réformation des lois criminelles » où il attaque entre autres le droit romain et proteste contre la force de loi supplémentaire dont Philippe II l'a doté. En 1783/84 le comte de Robiano y rédige les cinq premiers chapitres du « Projet de la nouvelle ordonnance criminelle ».

Comme pour le Moyen Age, une historiographie belge en voie de réorientation évidente s'est attachée aux *aspects démographiques et économiques* de l'histoire moderne. Depuis la dernière guerre, les études de démographie historique connaissent un grand essor en Belgique. La récolte est chaque année impressionnante. Nul doute qu'on ne puisse bientôt, si le rythme se maintient, dégager une courbe valable pour l'ensemble du pays, du moins en ce qui concerne la fin du Moyen Age et les temps modernes. Bien des erreurs à propos des longs mouvements de prospérité ou de fléchissement économique pourront alors être rectifiées.

S'inspirant des méthodes mises en honneur chez nous par M. Van Werveke, M. Verbeemen¹ dans *De demografische evolutie van Leuven in de XVIIde en in de XVIIIde eeuw* arrive à la conclusion que la population de Louvain a évolué de 8.000 habitants à la fin du XVI^e siècle à 19.000 à la fin du XVIII^e. L'augmentation fut très sensible jusque vers 1670 et ensuite à partir de 1775. Entre ces deux dates s'étend une longue période de relative stabilité. Ce qui confirme en partie ce qu'on savait déjà à propos d'Anvers, Gand et Malines. Il faut en déduire que le XVII^e siècle fut pour la Belgique beaucoup moins un « siècle de malheur », qu'on ne le croyait. Il semble bien aussi que les petites villes et la campagne furent moins sensibles à la dépression économique qui s'étend de la fin du XVII^e siècle au milieu du XVIII^e. C'est du moins ce que paraissent indiquer les statistiques des naissances et des décès à Grammont de 1670 à 1720, qui figurent dans un article de M. W. Vangassen : *De bevolking van Geraardsbergen in 1693*². On constate que pendant ces années si critiques pour les grandes villes, la population n'a cessé d'augmenter rapidement. Le coefficient des naissances fut extraordinairement élevé (plus de 50 pour mille). Un dénombrement de 1693 en vue d'évaluer les besoins de la ville en blé, a d'ailleurs permis à l'auteur d'établir une statistique de la composition des familles.

M. J. Verbeemen consacre une étude poussée à l'évolution démographique de Malines³. Nous ne pouvons ici entrer dans le détail de ses nombreuses remarques d'ordre méthodologique. Bornons-nous à communiquer ses conclusions : à la fin du XIV^e et au début du XV^e siècle il y avait environ 12.000 à 15.000 habitants. En 1544 il y en avait 25.000 à 30.000. Mais vers 1590 le nombre n'était plus que 11.000 environ. Le XVII^e siècle connaît un accroissement rapide, jusqu'à 24.000 habitants vers 1680 et vers 1700. La population du XVIII^e siècle semble s'être stabilisée à environ 20.000 âmes.

*La population de Florenville sous l'Ancien Régime d'après les registres paroissiaux et les dénombrements*⁴ de M. J. Rémont, très informé de la technique et des exigences des études de démographie historique, prouve quels services les chercheurs locaux avisés peuvent rendre aux historiens de métier. N'est-il pas frappant que, dans cette localité des bords de la Semois, de 1595 à 1794 le nombre des naissances ait augmenté de façon continue et régulière ?

En tenant compte d'un grand nombre de facteurs, même d'ordre biologique,

1. *De Schakel*, IX, 1954, pp. 89-93.

2. *Het Land van Aalst*, VI, 1954, pp. 259-264.

3. J. VERBEEMEN, *De demografische evolutie van Mechelen (1370-1800)*. Handelingen Kon. Kring Oudheidkunde Mechelen, LVII, 1953, pp. 63-97.

4. *Le Pays Gaumais*, XV, 1954, pp. 43-68.

M. J. Ruwet¹ s'attache dans *Crises démographiques, problèmes économiques ou crises morales ? Le pays de Liège sous l'Ancien Régime*, à un stade très avancé des recherches d'histoire démographique. S'inspirant des travaux de M. J. Meuvret, et les dépassant, puisqu'il pousse plus loin encore l'étude des interférences entre les crises de subsistance et les phénomènes démographiques, l'auteur examine successivement l'influence de la crise de subsistance sur les conceptions, la nuptialité, la morbidité et la mortalité, les rapports conjugaux, etc. Dans ce dernier paragraphe, il constate que toutes les grandes crises de conception s'accompagnent d'une crise morale qui se reflète entre autres dans une augmentation des naissances illégitimes. Au XVIII^e siècle les disettes et les famines, moins destructrices, ne provoquent plus de déséquilibre moral de cet ordre, mais les pratiques anticonceptionnelles se répandent dans beaucoup de milieux.

Signalons pour terminer deux autres publications de M. Verbeemen, toujours dans le domaine de la démographie. *Emigratie uit de Antwerpse Kempen*² est une édition de sources se rapportant à l'émigration de la Campine anversoise vers un certain nombre de villes, surtout brabançonnaises. Des registres de bourgeoisie de ces dernières, l'auteur a tiré des tableaux, qui donnent souvent le métier des nouveaux inscrits. M. Verbeemen ne tardera pas à en dégager des conclusions qui sans aucun doute seront intéressantes à plus d'un point de vue. Dans *West-Vlaamse Poortersboeken*³, le même auteur se sert des registres de bourgeoisie de Courtrai, Roulers et Thorout pour étudier le problème de l'émigration vers les moyennes et petites villes de la Flandre Occidentale, du début du XVI^e à la fin du XVIII^e siècle. Il en conclut que Courtrai exerçait une grande attraction surtout sur les villages de la campagne environnante. Notons qu'un certain nombre des nouveaux bourgeois étaient des étrangers, surtout français. Tant à Courtrai qu'à Roulers, ville de moindre importance économique, le XVI^e siècle fut peu favorable à l'immigration. Pendant l'époque moderne, Thorout semble avoir perdu beaucoup de sa signification. Même sur ses alentours immédiats la ville n'exerçait que très peu d'attraction.

Concernant l'histoire commerciale d'Anvers au XVI^e siècle, il y a un ouvrage très important à signaler : le tome second et dernier de O. DE SMEDT : *De Engelse natie te Antwerpen in de 16^e eeuw (1496-1582)*⁴. Le tome I retrace l'histoire extérieure des Merchants Adventurers à Anvers ; le second volume est une étude systématique de leur organisation et des différents aspects de leur activité. L'ouvrage vaut surtout par l'exploitation de la riche documentation anversoise, plus que par un apport de vues nouvelles. Bien que limité en principe à la Fellowship, l'étude débordé largement ce cadre et acquiert une valeur générale dans les chapitres consacrés aux usages commerciaux, aux tonlieux, à la pratique du commerce, et au marché monétaire ; cette dernière partie est un exposé clair et précis, qui complète admirablement les études de Hoover sur le même sujet. Quant au volume des importations et exportations d'Anvers au XVI^e siècle, l'ouvrage de De Smedt constitue un complément indispensable aux données de Goris, et en modifie en partie les conclusions. Très approfondie également est l'étude de l'organisation et de la vie religieuse des Merchants Adventurers.

Dans *Bruges ou Anvers ? La notion de liberté commerciale au début du XVI^e siècle*, M. M. Mollat⁵ ranime le débat à propos de la « modernité » du XVI^e siècle. Il le fait en s'inspirant d'un document Rouennais émanant de marchands qui, malgré Philippe le Beau, ne veulent pas faire de Bruges le lieu exclusif de leur trafic aux Pays-Bas, au détriment d'Anvers. Les marchands français soutiennent que « rien n'est si favorable que la liberté ». Est-il permis de voir dans de telles déclarations, fréquentes à cette époque, un début de « libéralisme économique » ? M. Mollat

1. *Population*, IX, 1954, pp. 451-476.

2. *Oudheid en Kunst. Algemeen Tijdschrift voor Kempische Geschiedenis*, XXXVI, 1953, pp. 1-135.

3. *Verbond van geschied- en oudheidkundige kringen van België*. 35^e congrès, pp. 225-246.

4. *Anvers, De Sikkels*, 1954, in-4^o, 743 p.

5. *Revue du Nord*, XXXVI, 1954, pp. 165-170.

pense que les juristes, parents et alliés des marchands, défendent un point de vue qui annonce l'avenir, tandis que les hommes d'affaires, songeant avant tout à leur profit immédiat, se réclament tantôt de la liberté, posée comme axiome, tantôt de l'égoïsme urbain médiéval. Peut-on attendre davantage d'une époque où la bourgeoisie ne s'était pas encore constituée en une classe sociale, bien consciente de ses intérêts propres ?

M. P. Voeten¹ s'attache à identifier et à dater deux dissertations de la première moitié du XVII^e siècle, traitant de la décadence d'Anvers et prônant comme remède une plus grande liberté commerciale. Il le fait dans un article intitulé *Nota's betreffende twee documenten uit Antwerpens vervalperiode*, où il met les deux textes (édités dans le *Bulletin de la C.R.H.*, 2^e série, t. VIII) en rapport avec l'échec des démarches entreprises pendant la Trêve de douze ans en vue de renouer les relations avec les Merchant Adventurers.

Les publications concernant l'histoire ecclésiastique sont pour la plus grande partie des éditions de textes et se rapportent principalement au jansénisme. Commençons par les plus importantes. La volumineuse publication néerlandaise des *Romeinse bronnen voor de kerkelijke toestand der Nederlanden onder de apostolische vicarissen, 1592-1727*, a été complétée par le t. III, édité par P. POLMAN et embrassant la courte période 1686-1705². L'importance des événements qui se sont déroulés en ces années et l'abondance de documents ont obligé l'éditeur à réserver les sources concernant les années 1706-1727 pour un quatrième et dernier tome. La période qui est envisagée dans le tome III est essentiellement celle du conflit qui surgit autour du vicaire apostolique Petrus Codde, accusé de jansénisme et finalement destitué, conflit qui aboutit à un schisme parmi les catholiques des Provinces-Unies.

Signalons ensuite l'importante publication de J. CUVELIER et L. JADIN : *L'ancien Congo d'après les archives romaines (1518-1640)*³. Avec les sources portugaises, déjà en grande partie publiées, les documents romains sont en effet les sources les plus importantes pour l'histoire du Congo aux Temps modernes. Les auteurs se proposent de poursuivre leur travail jusqu'au XIX^e siècle. Soucieux de faire œuvre complète, ils signalent également des documents déjà publiés ailleurs, et reprennent, à côté des documents officiels, des sources littéraires.

L'infatigable travailleur qu'est l'abbé JADIN a publié en outre un gros volume de documents : *Le cardinal Thomas-Philippe d'Alsace, archevêque de Malines, et le Saint-Siège. Correspondance tirée des archives du Vatican, 1703-1759*⁴. On y trouvera surtout des documents concernant le jansénisme : Thomas-Philippe d'Alsace fut son adversaire acharné et le combattit aussi bien en France et aux Provinces-Unies qu'aux Pays-Bas catholiques.

C'est également au jansénisme que se rapporte l'édition de lettres de religieux belges au cardinal Alderano Cibo, secrétaire d'État d'Innocent XI (1676-1689) qu'a fait paraître le spécialiste de l'histoire du jansénisme, L. CEYSSENS : *Les archives du cardinal Alderano Cibo à Massa examinées du point de vue de l'histoire de Belgique*⁵. Signalons aussi l'inventaire de documents dressé par J. BRUGGEMAN : *Nederlandse bronnen voor de geschiedenis van het zogenaamde Jansenisme in België*⁶.

Pour l'histoire des Pays-Bas dans la seconde moitié du XVI^e siècle, on a publié en 1954 deux documents intéressants. Le premier, édité par F. PRIMS : *Register der Commissie tot onderhoud van de Religionsvrede te Antwerpen (1579-1581)*⁷, complète l'étude que le chanoine Prims avait fait paraître en 1942 sur le même sujet. Le second

1. *Bijdr. tot de Gesch.*, VI, 1954, pp. 88-107.

2. La Haye, 1952, in-4°, xx-911 p.

3. Bruxelles, 1954, in-8°, 600 p., pll., crt. (*Mémoires Ac. R. Sc. Col. Section Sc. Mor. et Pol. Mém.*, in-8°, t. XXXVI, fasc. 2, Série historique).

4. Bruxelles, Rome, 1953, in-8°, pll., 760 p. (Bibliothèque de l'Institut historique belge de Rome, VI).

5. *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, XXVIII, 1953, pp. 105-136.

6. *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, CXIX, 1954, pp. 221-247.

7. *Commissie royale d'histoire*, Bruxelles, 1954, 259 p.

est *La chronique de Pierre Gaiffier (1566-1568)*, éditée par A. L. E. VERHEYDEN¹. Gaiffier, auquel l'éditeur attribue avec vraisemblance la paternité de cette chronique anonyme, est un magistrat namurois qui raconte l'histoire des troubles avec une objectivité peu commune, sans apporter d'ailleurs beaucoup de données nouvelles.

Signalons encore, pour la fin de l'Ancien Régime, l'édition de P. LEFEVRE : *Les actes de la Congrégation nationale des Prémontrés belges à la fin du XVIII^e siècle*². Il s'agit des actes des deux sessions plénières de cette Congrégation nationale, érigée par ordre de Joseph II.

Les travaux d'histoire ecclésiastique sont très peu nombreux. Le père HILDEBRAND a publié le tome VIII de son grand ouvrage : *De Kapucijnen in de Nederlanden en het prinsbisdom Luik. VIII. Innerlijke organisatie*³. Il y étudie l'organisation de l'ordre et la vie des religieux, avant de passer, dans le tome suivant, à leur action et leurs relations avec l'extérieur.

Très important est le long article de L. WILLAERT : *Le placet royal aux Pays-Bas*⁴. L'auteur y traite en général des relations entre l'Église et l'État aux Temps modernes, et spécialement de l'introduction du placet, acte de l'autorité civile donnant force exécutoire aux actes pontificaux. L'usage du placet, né à l'époque bourguignonne pour les bulles de collation uniquement, fut étendu progressivement à tous les actes pontificaux. La question fut surtout âprement discutée à l'époque des conflits jansénistes, notamment au milieu du XVII^e siècle. La tendance à l'absolutisme et à la mainmise de l'État sur l'Église est principalement le fait de l'administration centrale aux Pays-Bas (Conseil privé, Conseil de Brabant), tandis que le roi et le gouverneur essaient d'éviter des conflits ouverts et tranchent parfois en faveur de la thèse romaine — sans toujours parvenir à imposer l'obéissance aux Conseils.

L'histoire des *campagnes* continue à être négligée. Dans *De Hoofdschepenbank van het land van Dendermonde*, M. J. Lindemans⁵ fournit une contribution à l'étude des institutions locales qui dépendaient du pouvoir central. Le chef-échevinage de Termonde, composé de seize villages, doit son origine au remaniement du régime des impôts au XIV^e siècle. Il avait des attributions financières et administratives. Les comptes, du XVI^e au XVIII^e siècle, de cette institution prouvent que sa fonction principale consistait à répartir pour le souverain la quote-part des impôts du pays de Termonde sur les différentes communes et à les percevoir. L'auteur en profite pour donner quelques précisions sur la fixation par les « poincters » (assesseurs) de la contribution individuelle des habitants de chaque village. Il s'occupe aussi quelque peu de la perception des impôts et des sanctions prises contre les communes retardataires. On en retient qu'au plus bas échelon, le régime des impôts flamand, quoique moins sévère, ressemble assez bien au système français. Fragmentaire et peu systématique, l'étude de M. Lindemans rendra pourtant service à ceux qui auront à s'occuper des institutions locales, si mal connues.

Het « denombrement » van de zeven kwartieren van Antwerpen van 1686 par feu le spécialiste de l'histoire d'Anvers et de la Campine, le chanoine Fl. Prims⁶, est basé sur les cahiers de l'impôt du 20^e denier sur les biens immeubles. Des documents issus d'une réévaluation de 1686, l'auteur a réussi à tirer une statistique qui donne pour les villes et les villages des sept quartiers d'Anvers la superficie cultivée — encore très restreinte dans cette région où les bois de sapins commencent à peine à entamer l'immense bruyère —, le revenu des terres, des bois, des moulins, des maisons, des dixièmes, etc. Preuve de plus de l'incalculable valeur pour l'histoire

1. *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, CXIX, 1954, pp. 1-94.

2. *Analecta Praemonstratensia*, XXX, 1954, pp. 219-235.

3. *Antwerpen, Archief der Kapucijnen*, 1954, in-8°, 921 p., ill.

4. *Revue belge de philologie et d'histoire*, XXXII, 1954, pp. 466-506 et 1075-1119.

5. *Oudheidkundige Kring van het land van Dendermonde. Gedenkscriften, derde reeks*, 1954, pp. 161-196.

6. *Bijdragen tot de Gesch.*, VI, 1954, pp. 108-122.

agraire de la masse de documents de pratique fiscale, le plus souvent ignorés par les chercheurs.

Jetons, pour achever ce bref tour d'horizon, un regard sur quelques travaux de nature biographique. Dans : *Les Belges au service de l'Autriche. Le Feldmaréchal duc Charles-Marie Raymond d'Arenberg (1721-1778)*¹, J. Lorette consacre quelques pages à la personnalité de Charles-Marie Raymond, 5^e duc d'Arenberg, protecteur éclairé des lettres et des arts, qui servit fidèlement les souverains autrichiens, tant sur les champs de bataille que dans les conseils. Son titre de lieutenant gouverneur et capitaine général du pays et comté de Hainaut, ainsi que ses fonctions de commandant militaire de Mons, lui attribuèrent des pouvoirs très étendus, que l'administration autrichienne, malgré son zèle centralisateur, ne parvint pas à entamer à cause du bon vouloir des souverains et des gouverneurs généraux à son égard.

Dans les publications universitaires de Louvain a paru un livre de W. J. H. Prick, historien néerlandais, sur *Corneille-François de Nélis, 18^e et dernier évêque d'Anvers (1785-1798). Un évêque humaniste et homme d'action à la fin de l'Ancien Régime*². L'auteur s'applique à évoquer la vie de Nélis à partir du moment où il fut nommé évêque d'Anvers. Adversaire résolu des réformes de Joseph II, il joua un rôle politique pendant les événements de 1785 à 1794. Après quoi il quitta notre pays et consacra les dernières années de sa vie à l'étude de divers sujets historiques et philosophiques.

Signalons également une étude du R. P. Ch. de Clercq sur la vie d'un contemporain de l'évêque de Nélis : *Simon-Pierre Ernst (1744-1817) et ses correspondants*³. Cet homme, qui fut d'abord bibliothécaire de l'abbaye de Rolduc dans la seigneurie du même nom, au diocèse de Liège, ensuite curé d'Aefden, s'intéressa aussi bien aux recherches historiques qu'à l'évolution politique de son temps et entretint des relations avec plusieurs membres influents du clergé, parmi lesquels l'évêque de Nélis d'Anvers et Mgr Zaepffel, évêque de Liège, ainsi qu'avec plusieurs savants et hommes politiques laïcs. Il écrivit quelques brochures de propagande en faveur du serment de soumission, imposé aux membres du clergé par le Directoire, et défendit le régime concordataire. L'auteur a retrouvé 843 lettres qui lui furent adressées et en donne un relevé en appendice. Dans : *Simon-Pierre Ernst et L'art de vérifier les dates*⁴, le même auteur étudie la collaboration de S.-P. Ernst à la troisième édition de l'œuvre de Dom Clément.

L'époque contemporaine.

L'année 1954 a-t-elle été une année fructueuse pour l'historiographie de l'époque contemporaine belge ? On pourrait en douter. Certes, le nombre des publications n'est pas inférieur à celui des années précédentes, mais ce n'est qu'un indice superficiel pour juger la moisson. Il est inquiétant de voir comment plusieurs domaines très importants, parmi lesquels figurent l'évolution économique, l'histoire du mouvement flamand et l'histoire culturelle, n'ont pas suscité l'intérêt qu'ils méritent.

Mais suivons de plus près la production. Nous passerons en revue successivement les publications scientifiques se rapportant à la domination française, au régime hollandais et à l'évolution depuis 1830. Pour cette dernière période il sera fait mention des travaux concernant l'histoire politique, la situation sociale et le mouvement ouvrier, la vie religieuse, l'expansion coloniale et l'évolution culturelle.

Pour ce qui est de l'époque française, il importe de signaler en premier lieu l'article de P. Harsin, professeur à l'université de Liège, sur *Mirabeau et les Liégeois*⁵.

1. *Carnet de « La Fourragère »*, XI, 1954, pp. 153-179 et 238-264.

2. Louvain, publication universitaires, s. d., in-8°, XLII-381 p. et 7 pll.

3. *Annales du XXXIV^e Congrès de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique* (Verviers, 22-25 juillet 1951), pp. 67-153.

4. *De Gulden Passer*, XXXI, 1953, pp. 149-190.

5. *Revue du Nord*, XXXVI, 1954, pp. 251-262.

Le savant spécialiste de l'histoire liégeoise parvient à situer la dernière visite de Mirabeau à la ville de Liège au 13-14 avril 1787. Ce serait au sein d'un club patriotique pré-révolutionnaire que le célèbre polémiste aurait été reçu et non pas, comme on l'a cru, à la Société d'émulation ni à une réunion de la loge. L'auteur examine la validité de la tradition selon laquelle le célèbre orateur de la Révolution aurait exprimé son admiration pour les institutions liégeoises (« Eh, Messieurs les Liégeois, que voulez-vous donc ? Nous ne faisons une révolution en France que pour conquérir la moitié de vos droits ») et en conteste l'authenticité.

Quant à la situation sociale pendant l'époque française, deux articles importants doivent être relevés. Le premier, écrit par un jeune historien très actif, J. Verbeemen, traite d'un recensement de la population malinoise en 1796 tandis que le second, publié par J. Dhondt dans le volume de la « Revue du Nord » offert à L. Jacob, concerne les ouvriers industriels gantois.

L'étude intelligente de J. Verbeemen sur Malines contient beaucoup de données démographiques et sociales intéressantes¹. L'auteur analyse d'abord la structure de la population selon le sexe, l'origine, l'état civil et l'âge. Il explique le nombre inférieur des hommes par la plus grande immigration féminine. Dans la partie concernant la structure professionnelle, il étudie le nombre d'employeurs et d'employés, les rapports entre le travail et le sexe, l'âge des travailleurs ainsi que le rôle joué par l'immigration dans l'économie malinoise. En annexe, nous trouvons deux statistiques concernant l'âge et la profession des habitants. Bref, il s'agit d'un travail de valeur, qui constitue un réel apport à nos connaissances de la réalité sociale à la fin du XVIII^e siècle.

J. Verbeemen a constaté qu'en 1796, la seule industrie malinoise d'une certaine importance fut celle du textile. C'est de cette branche mais cette fois-ci à Gand, que parle J. Dhondt dans ses *Notes sur les ouvriers industriels gantois à l'époque française*². Deux grands problèmes y sont traités : a) d'où vinrent les ouvriers industriels gantois à l'époque française, au moment où l'activité économique de cette ville connut un essor considérable ? b) quels ont été les rapports entre les industriels et les travailleurs ? Comment ces derniers se sont-ils comportés à l'égard des premiers ? L'auteur explique comment les ouvriers du textile sont sortis de couches sociales, qui n'étaient pas intégrées dans les cadres économiques réguliers. La masse la plus pauvre et la moins susceptible de défense de la population urbaine a été mise au travail. Une fois ce prolétariat textile créé, les industriels se sont heurtés à un nouveau problème : comment empêcher l'ouvrier, très demandé à cause de sa nouvelle valeur économique, de changer d'employeur ? A ce propos, le professeur de l'université de Gand expose les différents moyens de pression individuelle, policière et judiciaire. La réaction des ouvriers ne se fit pas attendre. Leurs premiers essais d'organisation, copiés sur l'exemple artisanal du corporatisme de l'Ancien Régime, datent de ce temps.

La moisson est plutôt maigre dans le domaine de l'histoire culturelle. La seule publication à signaler ici est l'important livre de M. Deneckere sur *l'Histoire de la langue française dans les Flandres (1770-1823)*³. Ce travail, traitant de la période 1770-1823, concerne donc, outre l'époque française, la fin de l'occupation autrichienne et le début de la domination hollandaise. L'auteur donne un exposé très fouillé de l'influence de la langue française dans les Flandres en étudiant successivement l'enseignement, la presse, le théâtre, la littérature, la vie intellectuelle, l'administration, la justice et les classes sociales. Ce fut surtout après 1770 que, par l'intermédiaire de l'aristocratie viennoise, établie à Bruxelles, la tendance à adopter le français se manifesta chez la noblesse et une fraction de la bourgeoisie. L'occupation française concentra ses efforts sur la francisation des classes supérieures et ne s'occupa pas

1. *Mechelen in 1796. Demografische en sociaal-economische studie*. Handelingen van de Koninklijke Kring voor Oudheidkunde, Letteren en Kunst van Mechelen., LVIII, 1954, pp. 135-179.

2. *Revue du Nord*, XXXVI, 1954, pp. 309-324.

3. *Romania Gandensia*, II-III, Gand, 1954, 384 p.

des couches inférieures. Tandis qu'à l'époque autrichienne la pénétration de la langue française peut être interprétée comme un phénomène social, nous rencontrons pendant le Consulat et l'Empire une véritable politique linguistique. Le flamand cesse d'exister en tant que langue culturelle. Toute la moyenne bourgeoisie suit ce mouvement de francisation. Même après la venue des Hollandais et malgré les tentatives de Guillaume I^{er} en vue de favoriser la langue néerlandaise, le français se maintient. Il restera prépondérant dans la vie de société après 1823, moment où le néerlandais est imposé comme langue officielle.

L'histoire de l'époque hollandaise constitue cette année un domaine assez délaissé. Signalons les pages consacrées par R. Demoulin, professeur à l'université de Liège, à *Un Liégeois entreprenant aux Pays-Bas en 1819*¹. Il s'agit de l'industriel E.-L. Renard, dont on a conservé à l'université de Liège quelques lettres adressées à son père. Cet article est surtout intéressant en ce qu'il jette des lumières sur la mentalité des milieux d'affaires dans les premières années difficiles de la domination hollandaise.

Venons-en à l'époque postérieure à 1830. Avant d'examiner les travaux se rapportant à l'évolution politique, il peut être utile de citer quelques publications relatives à un problème très urgent, celui de l'édition de sources d'*histoire contemporaine*. Dans le Bulletin de la Commission Royale d'Histoire figure une lettre de J. Stengers, professeur à l'université de Bruxelles, dans laquelle celui-ci insiste sur la nécessité de faire éditer des documents concernant la politique extérieure de la Belgique². Ce spécialiste de l'histoire du Congo déplore que la Belgique n'ait pas encore une série de documents contemporains comparables à celles, éditées en France, en Allemagne, en Angleterre et en Italie, lacune, qu'il attribue en premier lieu à la passivité du ministère des affaires étrangères. Il propose de n'éditer que des documents belges pour la période de l'entre-deux guerres. Quant à la période antérieure, il faudrait également publier des sources étrangères, ayant trait à la politique extérieure belge.

La Commission Royale d'Histoire a chargé R. Demoulin, A. et J. Stengers de rechercher dans les archives anglaises les documents intéressant notre histoire nationale au XIX^e siècle, afin de préparer la tâche de la Commission interuniversitaire du Microfilm (une nouvelle organisation, dépendant du Fonds National de la Recherche Scientifique), qui doit déterminer quelles séries d'archives seront microfilmées en Grande-Bretagne.

Les rapports de ces spécialistes ont paru dans le Bulletin de la C.H.R. de 1954³. R. Demoulin, traitant des archives privées anglaises, accorde une attention particulière aux archives des hommes d'État anglais, qui ont dirigé la politique extérieure de leur pays. A. et J. Stengers d'autre part ont examiné les archives du Foreign Office, déposées au Public Record Office, ainsi que les papiers privés intéressant essentiellement l'histoire des relations anglo-belges au XIX^e siècle et l'histoire du Congo.

Une publication de sources contemporaines mérite enfin notre attention : *Les papiers de Sylvain Van de Weyer aux Archives Générales du Royaume* par Mlle L. Van Meerbeeck⁴. Le conservateur-adjoint aux Archives Générales du Royaume y expose comment fut acquise l'importante documentation du premier ambassadeur belge à Londres. Grâce au « Laminator Barrow », un appareil américain, on est parvenu à restituer au papier détérioré sa solidité première. Le fonds contient de

1. *La vie wallonne*, XXVIII, 1954, pp. 231-248.

2. *Lettre de M. Jean Stengers sur la publication des documents relatifs à l'histoire contemporaine*. Bulletin de la Commission Royale d'Histoire, CXIX, 1954, pp. XXVII-XXXIV.

3. R. DEMOULIN. *Rapport sur une mission dans les Archives privées anglaises*. Bulletin de la Commission Royale d'Histoire, CXIX, 1954, pp. XCXV-CXXXVIII.

A. et J. STENGERS. *Rapport sur une mission dans les archives anglaises*. Bulletin de la Commission Royale d'Histoire, CXIX, 1954, pp. CXXXIX-CLXXIV.

4. *Archives, Bibliothèques et Musées de Belgique*, XXV, 1954, pp. 22-25.

très importants documents officiels et privés, qui pourront livrer beaucoup de renseignements dans le domaine de l'histoire politique et diplomatique.

Histoire politique. Pour ce qui est de la révolution en 1830, un article de M. A. Arnould doit être mentionné : *La pétition « réunioniste » de Jemappes en 1830* (pétition en faveur du rattachement à la France)¹. Le bibliothécaire de Mons fournit quelques détails sur les souscripteurs (leur âge, leur profession et leur rang social) et montre qu'ils appartiennent en majorité à la bourgeoisie commerçante. La pétition se trouve en annexe.

L. Leconte, conservateur en chef honoraire du Musée royal de l'armée et d'Histoire militaire, a apporté deux contributions intéressantes à l'histoire militaire. La première est intitulée : *Le Lieutenant Général Baron Chazal, ministre de la guerre*². Il s'agit d'une biographie d'un des premiers chefs de notre armée. D'origine française, celui-ci participa à la révolution et fut membre de l'assemblée révolutionnaire, connue sous le nom de Réunion Centrale. Il aurait suivi les conférences sur la doctrine phalanstérienne, données par Victor Considérant, et aurait compté parmi les premiers disciples belges de Saint-Simon. Nommé ministre de la guerre en 1847 dans le cabinet libéral Rogier, il se montra un politicien énergique et autoritaire. Après sa démission en 1850, il revint en 1859 dans le second cabinet Rogier et contribua beaucoup à la réorganisation de notre système de défense. Ses descendants ont offert au Musée royal de l'armée et d'Histoire militaire ses nombreux papiers, précieuses sources de renseignements historiques.

L'histoire militaire a fourni au même auteur l'objet d'une autre publication : *La vie étonnante du Lieutenant Général Eenens*³. Eenens participa à la campagne des dix jours en 1831. Il eut des difficultés du fait qu'il faisait partie de la société « L'Alliance », une association libérale, créée par les loges maçonniques de Bruxelles. Refusant en 1866 le portefeuille de la défense nationale, il devint plus tard l'aide de camp du roi Léopold II. Après sa retraite en 1873, il écrivit quelques livres, voulant démontrer que l'armée n'avait pas démerité pendant la campagne des dix jours en 1831. La fin de sa vie fut agitée par d'acribes polémiques.

Les institutions, qui règlent le fonctionnement de la vie politique contemporaine en Belgique, sont bien connues. Moins étudiée pourtant est la question si et dans quelle mesure ces institutions ont été influencées par l'agitation populaire. C'est à ce problème que se rapporte le travail de J. Dhondt : *Parlementaire werking en agitatie in onze eigen hedendaagse geschiedenis*⁴.

L'auteur commence par un bref exposé des premières agitations importantes : le mouvement de 1848, qui produisit l'abaissement du cens électoral, les événements de mai 1857, causant la démission du gouvernement catholique ainsi que la dissolution de la chambre et l'agitation en 1871 autour de De Decker, ayant également pour conséquence la démission du gouvernement. Ces troubles, bien qu'ayant amené le parlement et le gouvernement à céder, n'ont pas changé nos institutions.

Dans une seconde catégorie sont classés les manifestations, attroupements, grèves et bagarres de 1886, 1891, 1893, 1899, ainsi que les grèves générales de 1902 et 1913. Il s'agit de mouvements populaires, qui ont abouti à une réforme essentielle de nos institutions, dans le domaine de la législation électorale (suffrage universel). Enfin les grèves de 1932, 1936 et les troubles de 1950 constituent une troisième catégorie : elles prouvent que certaines couches sociales recourent à l'agitation violente, quelle que soit la majorité parlementaire, quand leurs intérêts sont négligés. Cette analyse des faits met en relief un aspect trop négligé par nos historiens : la

1. *Revue du Nord*, XXXVI, 1954, pp. 351-354.

2. *Carnet de « La Fourragère »*, XI, 1954, pp. 191-220.

3. *Carnet de « La Fourragère »*, XI, 1954, pp. 283-314.

4. *De Vlaamse Gids*, XXXVIII, 1954, pp. 270-289.

manifestation violente constitue un facteur important primordial dans l'évolution politique contemporaine.

Le chanoine A. Simon est, on le sait, l'un des plus éminents spécialistes de l'histoire de l'Église catholique au XIX^e siècle. Dans la Revue Générale Belge, il a consacré quelques pages très suggestives à la personnalité de Lamennais, « un des hommes qui a le plus contribué à donner durant les temps contemporains aux catholiques la liberté »¹. Nous en parlons ici parce que ce prêtre a profondément influencé l'opinion catholique belge aux environs de 1830. Lamennais voulait soustraire l'église à la soumission qui la liait au trône. Repoussé par Rome, il tourna le dos au surnaturel et devint un âpre défenseur des intérêts prolétariens.

L'article de Simon constitue un excellent exposé du conflit entre le champion de la séparation de l'état et de l'église d'une part, et le Saint-Siège, basant sa politique sur la puissance des rois, d'autre part. L'auteur explique l'attitude de Lamennais, mais ne l'approuve pas. Celui qui attaque l'église sans vouloir se soumettre à tort, semble être son opinion. Cependant il rend hommage à l'action de celui qui, en défendant des idées progressistes, a puissamment contribué à la démocratisation et au rajeunissement de l'église catholique.

Le même auteur s'applique à approfondir certains aspects de l'histoire belge au XIX^e siècle, déjà traités dans son livre capital : « Le cardinal Sterckx et son temps ». Après sa contribution sur le nonce Pecci, dont il a été question dans la chronique précédente, il a publié un article sur : *La nonciature Fornari à Bruxelles*². Durant les cinq années qu'il vécut en notre pays (1838-1842), Fornari s'occupa de multiples questions aussi bien dans la politique internationale que nationale : traité des XXIV articles, enseignement philosophique de Louvain, hiérarchie épiscopale en Hollande, personnification civile de l'université de Louvain, maintien de l'unionisme. Par son action pro-gouvernementale, son opposition farouche aux idées mennaisiennes et son hostilité à nos institutions démocratiques, cet homme énergique mais très conservateur entra en conflit avec les évêques belges et en particulier avec le cardinal Sterckx.

On mentionnera encore dans le cadre de l'histoire politique la publication par C. A. Van der Klaauw d'un travail relatif aux relations politiques entre la Belgique et la Hollande : *Politieke betrekkingen tussen Nederland en België 1919-1939*³. Se basant en partie sur les documents conservés au Ministère des Affaires Étrangères à La Haye, l'auteur tâche de donner un aperçu général des relations entre les deux guerres. Dans son livre on trouve par exemple un exposé détaillé et assez objectif du traité Van Karnebeek et des événements pendant la conférence de Versailles. Cependant, il a un peu trop négligé les faits survenus après 1927. C. Van der Klaauw semble de même sous-estimer le rôle joué par les facteurs économiques, l'opinion publique et la presse.

Bien qu'il ne se rapporte pas exclusivement à la Belgique, on signalera ici le travail de M. E. Van Raalte sur l'évolution de la présidence du conseil : *De ontwikkeling van het minister-presidentschap in Nederland, België, Frankrijk, Engeland en enige andere landen. Een studie van vergelijkend staatsrecht*⁴. Il s'agit d'une étude de droit constitutionnel, dans laquelle on compare l'évolution aux Pays-Bas, en Belgique, en France, en Angleterre, ainsi qu'en quelques autres pays. La plupart des renseignements donnés sur la Belgique sont connus, mais la comparaison avec la situation dans d'autres états est intéressante.

En ce qui concerne l'histoire du mouvement ouvrier, dans le cadre des travaux

1. Revue Générale Belge, XC, 1954.

2. Revue d'histoire Ecclésiastique, XLIX, 1954, pp. 462-506, 808-834. Cfr. du même auteur : *Le Cardinal Sterckx et son temps*. Wetteren, 1950, I, pp. 343-400 ; II, pp. 341-349 et dans la Revue Générale Belge, XC, 1954, pp. 1707-1734, 1901-1915, 2065-2082. XCI, 1955, pp. 67-86.

3. Leiden, *Universitaire Pers*, 1953, VII-155 p.

4. Leiden, *Universitaire Pers*, 1954, XI-226 p.

généraux entrent deux publications. La première, écrite par L. Delsinne, professeur honoraire de l'université de Bruxelles, a pour objet *Le parti ouvrier belge des origines à 1894* (le lecteur en trouvera un compte rendu détaillé dans la « Revue du Nord », n° 145, janvier-mars 1955, pp. 91-92)¹. La seconde, traitant des idées politiques de trois penseurs progressistes, le baron de Colins, J. Kats et N. De Keyzer, est publiée par l'historien anglais G. D. H. Cole dans son *Socialist thought, Marxism and Anarchism 1850-1890*². Écrit pour un public assez large, ces deux exposés ne contiennent que peu de données nouvelles, qui méritent d'être relevées.

Pour ce qui est du mouvement ouvrier chrétien, une biographie d'un de ses premiers pionniers par R. Rock mérite d'être relevée : *Zo streeed Eylenbosch*³. L'auteur retrace la vie de ce gantois (1856-1936), qui lutta vigoureusement contre les socialistes et fonda en 1891 une ligue prolétaire chrétienne avec la collaboration de quelques autres progressistes. Grâce à l'aide du clergé, il réussit à créer un assez important groupe d'ouvriers de confession catholique et à influencer ainsi d'une façon décisive l'évolution des rapports politiques à Gand.

Citons ensuite une brochure anonyme sur le journal « Vooruit », aujourd'hui organe officiel flamand du parti socialiste belge⁴. Après avoir édité des hebdomadaires (le « Volkswil » et le « Toekomst »), les socialistes gantois commencèrent en 1882, sous l'impulsion de leur chef E. Anseele, à imprimer un journal, le « Vooruit ». La brochure contient des données sur son tirage, sa périodicité, son prix et ses premiers rédacteurs (E. Anseele, F. Hardijns, A. Bogaerts, Milio, e. a.). Suivent enfin des considérations sur l'imprimerie et l'édition, l'administration, le service de vente, la publicité et l'aspect technique.

Avant d'en finir avec le mouvement ouvrier, nous mentionnerons encore une contribution sur les ouvriers de la Campine entre 1830 et 1870, publiée par S. Scholl O. Praem⁵. L'auteur tâche de rechercher les causes de l'extrême pauvreté des prolétaires de cette région, située au nord et nord-est d'Anvers. Il invoque à ce propos la position géographique désavantageuse, le manque d'industrialisation, l'infécondité du sol, les récoltes déficitaires, l'augmentation rapide de la population et les bas salaires. Cet article plutôt superficiel se termine par un aperçu des grèves les plus importantes, qui se sont produites pendant la période étudiée.

L'histoire de la pratique religieuse constitue un domaine trop délaissé. On n'en saluera qu'avec plus de satisfaction l'important travail de F. Houtart : *Les paroisses de Bruxelles 1803-1951. Législation, délimitation, démographie, équipement*⁶. L'auteur a eu l'heureuse idée de nous fournir des chiffres exacts concernant l'écart entre l'accroissement de la population de l'agglomération bruxelloise et la multiplication du nombre de paroisses et de prêtres. Il en ressort que, par rapport à 1803, la population est devenue 14 fois plus forte (chiffre de 1947), tandis que le nombre de paroisses et de prêtres est respectivement 8 et 7, 6 fois plus grand. En 1803, la moyenne d'habitants par prêtre était 1.675 ; en 1947, elle est presque le double (3.134).

Autre constatation importante de l'auteur : les classes populaires de la capitale n'ont pas à leur disposition un équipement religieux comparable à celui des autres classes de la société. Très intéressante également est la carte de l'assistance à la messe par paroisse de l'agglomération, établie d'après les données du recensement de la pratique religieuse, effectuée le dimanche 7 octobre 1951. L'examen de cette carte révèle différentes zones, allant de moins de 15 % de pratiquants (quartiers industriels et ouvriers) jusqu'à plus de 70 % de pratiquants (quartiers aisés). Mais

1. Bruxelles, *La Renaissance du Livre* (Collection « Notre Passé »), 1954, 149 p.

2. London, 1954, pp. 57-70.

3. Gand, 1954, 349 p.

4. *Het Blad Vooruit. Ontstaan, groei en technisch aspect*. Gand, s. d., 85 p.

5. *De werknemers in de Kempen tussen 1830 en 1870*. De Gids op maatschappelijk gebied, XLV, 1954, pp. 913-942.

6. *Bulletin de l'Institut de Recherches Économiques et Sociales*, XIX, 1953, pp. 671-748.

il est nécessaire d'interpréter les chiffres avec prudence : les bases du recensement prêtent à discussion.

F. Houtart a certainement contribué à élargir nos connaissances sur l'évolution religieuse de l'agglomération bruxelloise. Toutefois, on ne peut pas dire que son travail constitue une réelle synthèse du problème. Ce sont surtout les aspects organisateurs et statistiques, que l'auteur passe en revue (les fondements juridiques et la délimitation des paroisses, la relation paroisses-clergé-population, les chiffres concernant l'assistance dominicale et les mariages religieux). La déchristianisation du prolétariat, pour prendre un exemple, n'y est pas expliquée. C'est un peu regrettable.

La régression de la population rurale est un des phénomènes caractéristiques de l'évolution de nos *structures démographiques*. C'est de ce problème que parle O. Dominguez dans sa monographie : *La diminution de la population du doyenné de Beauvechain*¹. L'auteur examine les facteurs économiques et sociaux qui se sont opposés à l'expansion démographique du doyenné (diminution de la superficie exploitée, du nombre des exploitations agricoles, de la population agricole active et de la classe agricole, déficiences de l'habitat, etc.). Selon le R. P. R. Mols, S. J., la régression de la population dans le Brabant-Wallon-Est est causée par une diminution de la natalité. O. Dominguez estime que cette thèse n'est pas applicable au doyenné de Beauvechain, situé dans cette région. Il apparaît, en effet, que l'effectif de la population dépend du bilan immigrations-émigrations, plutôt que du bilan naissances-décès. Le volume de la population est déterminé par les possibilités de subsistance et le niveau de vie, qui déterminent les mouvements migratoires, plutôt que par l'augmentation ou la diminution de la natalité. La réduction du travail agricole, les moyens de transport et les déficiences de l'habitat sont les facteurs les plus importants de l'exode. La natalité constitue un élément secondaire. Son influence sur l'effectif de la population a été de combler en partie les déficits migratoires.

On sait que l'*histoire coloniale* constitue un domaine de plus en plus étudié par les historiens belges. Dans une première contribution, intitulée : *La politique coloniale de Léopold Ier*², A. Duchesne fait le bilan des tentatives belges en vue de fonder des colonies pendant le règne de Léopold Ier. En tout, il y eut une cinquantaine de projets et d'expéditions, dont la plupart sont restés sans suite. L'auteur énumère les points où se sont fixés des Belges et met en relief la passivité des instances officielles et la situation lamentable dans laquelle se trouvait notre marine militaire.

Plus importante est la seconde publication du même auteur : *Les aspects diplomatiques du projet d'expédition belge en Chine en 1900*³. Il y est question de la formation en 1900 d'un corps expéditionnaire de 633 volontaires belges en vue de protéger les intérêts belges en Asie. Le roi Léopold II soutenait financièrement le projet, malgré l'opposition véhémement des socialistes E. Vandervelde, J. Destrée et C. Demblon. Le gouvernement entra en contact avec les dirigeants étrangers afin d'obtenir la permission d'envoyer le corps en Chine. L'Allemagne, soupçonnant les intentions réelles de Léopold II et craignant la concurrence belge en Asie, s'y opposa fortement, au point que les Belges durent renoncer à leur participation.

Comme l'année passée, l'Institut Royal Colonial Belge a publié dans son bulletin plusieurs rapports concernant l'histoire coloniale : plus de 20 communications y ont paru en 1954. Outre les articles, dont on parlera ci-dessous, il s'agit de rapports sur des dossiers, sur des archives ainsi qu'un inventaire des archives historiques du Musée royal du Congo à Tervueren.

Une contribution importante, publiée dans le Bulletin mentionné ci-dessus, est celle de J. Stengers : *Note sur l'histoire des finances congolaises : le « trésor » ou*

1. *Bulletin de l'Institut de Recherches Économiques et Sociales*, XX, 1954, pp. 661-681.

2. *Revue Générale Belge*, XC, 1954, pp. 991-1008.

3. *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, XXXII, 1954, pp. 77-96.

« fonds spécial » du Roi-Souverain¹. L'auteur indique les lignes générales de la gestion financière de l'état du Congo. Le fonds spécial, qui assura une partie des revenus de cet état, provint de la fortune privée de Léopold II. Après la mort de ce dernier, ces capitaux entrèrent en possession de la Belgique, ce qui correspondit probablement aux vœux du souverain.

Une autre étude, intéressante elle aussi, est celle de l'anglaise R. Slade : *L'attitude des missions protestantes vis-à-vis des puissances européennes au Congo avant 1885*². Mlle Slade a étudié deux missions anglaises, le Baptist Missionary Society et la Livingstone Inland Mission. La première s'opposa énergiquement à l'infiltration française en Afrique centrale par crainte de voir dominer le catholicisme dans ces régions. Quant à la L.I.M., elle réagit surtout contre la poussée portugaise. Le roi Léopold II de son côté contraria les missionnaires français mais toléra les protestants anglais.

Un sujet peu connu est évoqué par M. Walraet dans son étude : *L'œuvre des Belges au Siam à la fin du XIX^e siècle*³. Il s'agit du rôle joué par l'ancien ministre libéral Rolin-Jacquemyns en tant que conseiller privé du gouvernement siamois. Ce fut en 1892 qu'on le nomma General Adviser. Dans sa fonction d'adviser, le juriste belge, qui s'occupa de toutes les affaires importantes de tous les départements siamois, a puissamment contribué à moderniser l'organisation siamoise (il réorganisa par exemple l'administration de la justice). Rolin-Jacquemyns quitta le Siam en 1901, sa santé ayant été affectée par le climat tropical.

On mentionnera encore que J. Jadot et P. Coppens ont écrit quelques pages sur *Le baron E. Descamps, écrivain antiesclavagiste et ministre d'État de l'État indépendant du Congo*⁴, dans lesquelles ils analysent la vie et la doctrine du professeur éminent de l'université de Louvain. Au texte sont jointes douze lettres inédites adressées au baron Descamps, les dix premières par Léopold II, les deux dernières par Albert I^{er}.

Terminons par la vie intellectuelle. En matière d'instruction supérieure, quatre professeurs d'universités belges, F. Van Kalken, de Bruxelles, P. Harsin, de Liège, L. Van der Essen, de Louvain et A. Kluyskens, de Gand (trois historiens et un juriste) ont publié une *Histoire des Universités Belges*⁵, dans laquelle on trouve un aperçu très général de l'évolution de l'enseignement supérieur en Belgique. Une contribution à l'instruction moyenne reste à citer : la brochure originale de O. De Smedt sur l'histoire des cercles estudiantins de l'athénée royal d'Anvers (1883-1914)⁶. Se basant sur ses propres souvenirs, sur quelques manuscrits et certains documents imprimés, l'auteur parvient à esquisser un tableau d'ensemble de la vie et de l'état d'esprit de toute une génération à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. Pour l'histoire du mouvement flamand, cette esquisse offre également un certain intérêt.

Gand, Faculté de
Philosophie et Lettres.

J. DHONDT,
avec la collaboration de
W. BRULEZ, J. CRAEYBECKX,
J. KRUIHOF, R. VAN CAENEGEM
et A. VERHULST.

1. Bulletin de l'Institut Royal Colonial Belge, XXV, 1954, pp. 153-195.

2. Bulletin de l'Institut Royal Colonial Belge, XXV, 1954, pp. 684-721.

3. Bulletin de l'Institut Royal Colonial Belge, XXV, 1954, pp. 737-756.

4. Bulletin de l'Institut Royal Colonial Belge, XXV, 1954, pp. 495-541.

5. Bruxelles, 1954, 119 p. (Collection Lebègue et nationale, fasc. 107).

6. De « Vlaamse Bond » en zijn voorgangers. Een bijdrage tot de Geschiedenis van de Vlaamse Studentenkringen aan het Koninklijk Atheneum te Antwerpen (1883-1914). Anvers, De Sikkels, 48 p.

A titre de renseignement, signalons que la Commission du Fonds d'Histoire du Mouvement Wallon a publié en 1954 dans la Nouvelle Revue Wallonne la suite de la bibliographie du mouvement wallon, rédigée par Mme Vrancken-Pirson.